

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Transcription non éditée

### 566<sup>ème</sup> séance

Mercredi 6 juin 2007, à 10 heures  
Vienne

*Président* : M. Gérard Brachet (France)

*La séance est ouverte à 10 h 14.*

**Ouverture de la session** (point 1 de l'ordre du jour)

**Le PRÉSIDENT**: Je vous prie de bien vouloir prendre vos places. Nous allons démarrer la session dans quelques minutes dès que M. Costa, le Directeur des Nations Unies à Vienne, nous aura rejoints.

Excellence, Mesdames et Messieurs les représentants, j'ai le plaisir et l'honneur de vous accueillir tous au Centre International de Vienne, et je déclare ouverte la cinquantième session et la 566<sup>ème</sup> séance du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Mesdames et Messieurs les représentants, le Comité tient cette année une cinquantième session historique et je suis très honoré de vous y accueillir tous, vous qui contribuez depuis des années à ses délibérations très productives. Grâce à vous, le Comité est devenu une pièce maîtresse de la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales pour le bénéfice de toute l'humanité. C'est pour moi un plaisir et un honneur de souhaiter la bienvenue à M. Costa, qui va nous rejoindre dans quelques minutes, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne et qui va nous rejoindre pour prononcer une allocution au Comité à l'occasion de son cinquantième anniversaire.

Toutefois, Mesdames et Messieurs les représentants, avant d'inviter le Directeur général à prononcer une déclaration liminaire, je souhaiterais que nous adoptions l'ordre du jour de la session et

je voudrais informer le Comité de demandes de participation que nous avons reçues de la part d'États et d'organisations qui ne sont pas membres du Comité.

**Adoption de l'ordre du jour** (point 2 de l'ordre du jour)

**Le PRÉSIDENT**: Mesdames et Messieurs les représentants, vous êtes saisis pour approbation et adoption de l'ordre du jour provisoire de la session qui figure dans le document A/AC.105/L.267. Cet ordre du jour a été établi sur la base de la décision prise à la session de 2006 du Comité que l'Assemblée générale a entériné par la suite dans sa résolution 61/111 du 14 décembre 2006. Vous trouverez un calendrier indicatif des travaux dans l'annexe au document en question. Vous noterez que les annotations et le calendrier indicatif des travaux ne sont pas soumis au Comité pour adoption mais uniquement pour aider les délégations.

Nous allons maintenant procéder à l'adoption de l'ordre du jour. Est-ce que nous pouvons adopter l'ordre du jour? Je ne vois pas d'objection. *L'ordre du jour est ainsi adopté.*

**Participation de représentants non membres du Comité**

**Le PRÉSIDENT**: Mesdames et Messieurs les représentants, je souhaite informer le Comité que j'ai reçu plusieurs demandes, notamment de la part des gouvernements de la Bolivie, de la Namibie, du Paraguay, de la République dominicaine, de la Suisse, du Saint-Siège et de la Tunisie qui souhaitent assister à la présente session

---

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



du Comité en qualité d'observateurs. Je voudrais également informer le Comité que l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection, *[inaudible]* human assembly, la National Space Society et la Secure World Foundation, qui sont toutes des organisations non gouvernementales, ainsi que la Commission des communautés européennes, m'ont demandé la permission d'assister à la présente session du Comité en tant qu'observateurs. Je propose donc que conformément à l'usage établi nous invitions les représentants de ces États, organisations internationales et organisations non gouvernementales à participer à la présente session et à prendre la parole devant le Comité s'il y a lieu. Je jugerai de l'opportunité de leur donner la parole lorsqu'elles la demanderont, en fonction du point où nous en sommes dans l'ordre du jour. Naturellement, cette décision serait prise sans préjudice d'autres demandes de cette nature et elle n'impliquerait aucune position de la part du Comité concernant le statut des intervenants. Il est d'usage d'autoriser par courtoisie ces délégations à prendre la parole. Y a-t-il des remarques ou des commentaires sur cette proposition? Je n'en vois pas, donc *il en est ainsi décidé*.

M. Raimundo González pour le Chili.

**M. R. GONZÁLEZ-ANINAT** (Chili) *[interprétation de l'espagnol]* : Merci, Monsieur le Président. Il y a un problème qui se présente tous les ans lors de toutes les réunions, les observateurs ne peuvent prendre la parole qu'en plénière et ne peuvent pas intervenir dans les groupes de travail et ils ne peuvent pas se prononcer pendant la discussion du rapport; Je pense qu'il faut que cela soit bien claire, parce que nous avons eu de mauvaises expériences à ce sujet par le passé.

**Le PRÉSIDENT** : Je remercie notre distingué collègue représentant du Chili. C'est effectivement sur ce point que je disais tout à l'heure que je veillerai à ce que les demandes d'intervention des observateurs soient conformes aux règles de procédure de l'Assemblée générale. Nous avons accueilli ces États, ces organisations internationales et ces organisations non gouvernementales comme observateurs pour cette session du Comité.

Mesdames et Messieurs les représentants, je voudrais maintenant inviter le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, M. Antonio Maria Costa, qui vient de nous rejoindre, à prononcer une allocution liminaire au Comité. M. Costa, je vous donne la parole.

**M. A. M. COSTA** (Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne): Merci beaucoup, Monsieur le Président.

*[l'orateur poursuit en anglais]*: Mesdames et Messieurs, le Bureau des Nations Unies à Vienne et bien entendu le Bureau des affaires de l'espace extra-atmosphérique qui est installé ici, sont fiers d'être les hôtes de cette cinquantième session historique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Il y a 50 ans cette année, le premier satellite artificiel Spoutnik-1 était lancé dans l'orbite terrestre par l'Union soviétique. Cet événement historique ouvrait une ère nouvelle pour l'humanité, l'ouverture d'un monde nouveau. Il lançait la course spatiale, l'exploration de l'espace avec des satellites artificiels, il s'agissait également de pouvoir plus tard envoyer des êtres humains dans l'espace, de voir des gens atterrir sur la Lune et d'envoyer des sondes au-delà des planètes les plus proches.

Au cours des 50 dernières années, quelques 6 000 satellites, sondes, véhicules spatiaux, stations spatiales ont été lancés ou mis en orbite ou lancés au-delà d'une orbite terrestre et près de 900 d'entre eux sont encore en exploitation. Donc, on peut dire que le ciel est très peuplé en ce moment. Depuis lors, c'est l'époque où le Comité a commencé d'exister, en 1958, le Comité observe ce qui se passe et s'assure que l'espace est bien utilisé à des fins pacifiques. Vous avez mis au point les bases juridiques régissant les activités dans l'espace et vous avez notamment contribué à l'établissement de cinq traités internationaux et de cinq principes juridiques, notamment le Traité de 1967 qui est entré en vigueur il y a 40 ans, qui constitue une sorte de *magna charta* de l'espace extra-atmosphérique. Nous sommes tous très fiers de ces résultats et nous sommes fiers également que vous ayez pu attirer à vous la communauté scientifique. Il s'agit en effet d'un travail extrêmement scientifique que vous réalisez et vous avez pu profiter de la réussite de l'Année géophysique internationale de 1957 et on peut espérer que vous saurez également profiter du nouvel élan que pourra donner l'Année héliophysique internationale en 2008, et cela pourra permettre d'engendrer de nouvelles formes de coopération.

Avec la fin de la guerre froide, on a vu la rivalité qui était dans l'espace s'effacer et maintenant on peut davantage se soucier d'utiliser les ressources dans l'espace pour améliorer la vie sur la Terre. Il y a des ouvertures également pour le secteur privé et il y a d'énormes possibilités qui s'offrent pour l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Vous avez un mandat impressionnant, qui couvre notamment l'utilisation de la technologie spatiale pour la gestion des catastrophes. Il y a trois ans, par

exemple, lorsque le tsunami a eu lieu, nous nous sommes rendu compte de ce que la technologie spatiale aurait pu faire pour alerter les populations lointaines et sauver des dizaines de milliers de vies, sans doute. Ce mandat inclut également la télécommunication, les systèmes de positionnement mondiaux, il y a différents systèmes qui se font concurrence, mais il faut faire en sorte qu'ils puissent parler les uns avec les autres, communiquer et il y a toutes sortes de retombées commerciales de ces systèmes. Tout cela est extraordinaire comme perspectives.

Un autre élément de ce mandat, c'est un ancien astronaute qui m'en a parlé il y a quelques semaines. Il s'agit d'empêcher que la Terre soit frappée par des objets traversant son orbite, les astéroïdes. C'est là quelque chose d'extrêmement complexe mais très important aussi. C'est un sujet vraiment passionnant et qui fait partie également de ces choses qui sont à votre ordre du jour.

Il y a également la question du nettoyage du ciel. Il faut établir des directives en ce qui concerne la réduction des débris anthropogéniques. Il y a beaucoup de débris qui sont là suite à des lancements d'objets spatiaux et qui constituent une menace aux communications ou aux satellites actuellement utilisés, au lancement de nouveaux satellites, etc. Il nous faut également suivre l'évolution de la situation météorologique, c'est un sujet très important aujourd'hui avec le changement climatique et je crois qu'il faut pouvoir observer la situation depuis la surface de la planète et depuis également l'espace.

C'est parmi les questions dont vous allez parler dans l'avenir, mais il s'agit également de faire en sorte que soit utilisée sans danger l'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique et également à des fins pacifiques, bien sûr.

Il y a également la promotion de l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement et il y a les stratégies qui ont été mises en place par les participants au Sommet de 2000 et l'espace extra-atmosphérique peut être utilisé de façon à aider considérablement à l'atteinte de ces objectifs si importants pour les pays qui connaissent des difficultés à l'heure actuelle.

Vous êtes fort bien placés, vous tous, collectivement et à titre individuel aussi, vous êtes fort bien placés pour faire en sorte que ces priorités soient véritablement reconnues. Le Bureau des Nations Unies pour l'espace extra-atmosphérique est ici pour vous venir en aide. Vous pouvez être sûrs de mon appui et c'est un ordre du jour très important que le vôtre, essentiel pour l'humanité dans son ensemble. Il est très ambitieux et sa réussite est essentielle pour assurer le bien-être des

générations à venir et de notre propre génération, il est essentiellement capital pour assurer la survie de notre planète, fondamentalement fragile.

Comme on me l'a signalé ces dernières semaines quand nous avons parlé de la préparation de la présente réunion, il n'y a pas de choix et il faut aborder ces questions dans une optique multilatérale, l'espace appartient à tout le monde, il y a bien d'autres choses que l'on peut s'approprier, des choses qui sont sur la planète, sous la surface de la planète ou juste au-dessus de la planète, mais pas dans ce cas-ci. Le cosmos, les cieux, sont au-delà des frontières terrestres et ne sont pas touchés par les frontières nationales, c'est vraiment un espace commun et un espace commun qui n'est pas encore complètement exploré et il faut bien comprendre qu'il appartient à l'ensemble de l'humanité, tout au moins que celle-ci doit veiller à sa protection. Il nous faut chercher ensemble des solutions. Les Nations Unies pourraient vraiment faire ce à quoi elles peuvent aspirer de mieux si elles pouvaient faire en sorte que l'humanité puisse s'en occuper de façon collective. C'est quelque chose qui concerne non seulement les gouvernements, mais aussi le secteur privé, le secteur privé qui a le potentiel d'utiliser l'espace, de l'utiliser dans l'intérêt de tous et même en réalisant des profits, il n'y a rien de mal à réaliser des profits mais le but fondamental doit être noble et je crois que c'est essentiel.

Les Nations Unies doivent superviser la façon dont on peut faire en sorte que l'espace soit plus accessible, soit commercialement utilisable dans l'intérêt de tous. Dans ce contexte, on peut exploiter ce domaine commun sur la base de règles bien établies, bien respectées, c'est le rôle de notre Bureau et de votre Comité de bien définir les règles qui doivent présider à cette exploitation de l'espace. Elles doivent s'appliquer à tous et il faut s'assurer que les règles du jeu sont bien les mêmes pour tous.

Je vous invite expressément à profiter de ce jubilé, de ce cinquantième anniversaire, c'est quand même impressionnant 50 ans, d'en profiter non seulement pour réfléchir sur le passé. On peut se rappeler certaines choses, certains se rappellent très bien quand le premier Spoutnik a été lancé, d'autres bien sûr, n'étaient pas encore là, mais il ne faut pas réfléchir sur le passé, il faut également se tourner vers l'avenir, penser aux 50 prochaines années si vous voulez et à ce qui pourra se faire en matière d'exploration, d'exploitation de l'espace. Il s'agit de voir quel sera le rôle du Comité et celui de ce petit Bureau des Nations Unies que nous avons qui s'occupe des affaires spatiales, quel sera leur rôle face à cette tâche immense qui nous attend relativement à l'avenir de l'espace.

Mesdames et Messieurs, je voudrais profiter de cette occasion non seulement pour vous

remercier et remercier tout particulièrement votre Président pour ce que vous avez fait, pour ce dont vous allez parler en vous tournant vers l'avenir, mais je voudrais également rendre hommage à ce jeune homme à ma droite Sergio Camacho qui dirige le Bureau des affaires de l'espace extra-atmosphérique depuis cinq ans, pas 50 ans, cinq ans. Sergio a monté les différentes marches pour devenir Directeur et je me souviens d'avoir eu une entrevue avec vous en 2002, juste avant votre nomination, et vous avez vu le Bureau prendre de l'ampleur et maintenant on peut y discuter du genre de questions qui sont à cet ordre du jour ou les questions dont je viens de parler et ce sont des questions d'une ampleur énorme et il faut avoir un esprit capable de saisir ces questions dans toute leur ampleur, dans toute leur portée. Vous avez fait en sorte que votre Bureau soit plus opérationnel, puisse mieux répondre aux besoins d'un monde en changement, et vous avez beaucoup fait d'efforts en respectant l'esprit des Nations Unies pour faire en sorte que l'espace soit plus accessible à tous, grands et petits, riches et pauvres, à tous les pays dans toute leur diversité. Avec tout ce travail, avec votre esprit de coopération, vous savez gérer un Bureau qui est petit peut-être, mais qui joue un rôle important. Alors, merci Sergio. Au nom de tout le personnel de l'UNOV, je vous souhaite une excellente retraite puisque vous allez nous quitter dans quelques semaines.

À tous je dis merci, à tous les membres du personnel du Bureau et surtout aux 67 membres du Comité, ainsi qu'à toutes les organisations internationales et non gouvernementales qui sont représentées ici, le Président en a cité quelques-unes et je suis très impressionné par leur présence, et j'espère que vous aurez une réunion très productive et j'espère que votre travail important sera couronné de succès. Surtout et avant tout, je voudrais vous inviter à remercier encore, à être reconnaissant à Sergio Camacho pour tout le travail qu'il a réalisé.

**Le PRÉSIDENT:** Je remercie M. Costa pour ses paroles extrêmement aimables et aussi pour les remerciements qu'il a adressés au Directeur du Bureau des affaires spatiales et auquel nous serons amenés à joindre nos remerciements au cours de cette séance.

Mesdames et Messieurs les représentants, nous avons entendu les paroles encourageantes du Directeur général soulignant le rôle que le Comité a joué dans la promotion de l'utilisation pacifique de l'espace et dans l'édification du régime juridique des activités spatiales. M. Costa a évoqué des défis importants que le Comité doit ou devra relever, très variés ces défis englobent tout aussi bien des objectifs généraux concernant notamment la poursuite de l'assistance aux pays en

développement dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, l'utilisation des applications spatiales pour le développement durable, la gestion des catastrophes, que des aspects très concrets telles que les lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux, l'utilisation sur des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, la protection de la planète contre les objets géocroiseurs et même l'éventualité d'un règlement des transports dans l'espace.

Je note avec satisfaction que le Directeur général a mentionné le succès des programmes scientifiques de l'Année géophysique internationale de 1957, l'Année héliophysique internationale qui est organisée en 2007-2008 permettra de mettre sur pied de nouveaux types de coopération qui iront au-delà de cette période.

Mesdames et Messieurs les délégués, je ne doute pas que vous trouverez dans les mots d'encouragement de M. Costa l'inspiration dont nous avons besoin pour nos travaux et pour nos délibérations dans les jours qui viennent.

Mesdames et Messieurs les représentants, je voudrais maintenant passer au point suivant de l'ordre du jour et faire ma déclaration au Comité.

**Déclaration du Président** (point 3 de l'ordre du jour)

**Le PRÉSIDENT:** Mesdames et Messieurs les représentants, l'année 2007 se distingue des autres par la coïncidence remarquable de plusieurs anniversaires dans le domaine des activités spatiales. Elle correspond en effet au cinquantième anniversaire du lancement dans l'espace du premier satellite artificiel de la Terre, Spoutnik-1, le 4 octobre 1957. Nous marquons en outre, cette année, et M. le Directeur, vous l'avez noté dans votre intervention, le quarantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur l'espace extra-atmosphérique le 10 octobre 1967, et enfin, nous célébrons l'Année héliophysique internationale. Cette dernière a été proclamée pour marquer le cinquantième anniversaire de l'Année géophysique internationale qui, en 1957, avait été une étape fondamentale de la coopération internationale dans le domaine scientifique et en particulier dans le domaine spatial.

C'est en effet en 1957 qu'avec le début de l'exploration spatiale, l'Organisation des Nations Unies a commencé à s'intéresser à la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales. C'est donc pour moi un grand honneur et un privilège de présider la cinquantième session du Comité qui célèbre 50 ans d'organisation spatiale. Je pense que c'est pour nous l'occasion idéale de saluer les exploits qui ont été réalisés pendant les

50 premières années et de réfléchir à la direction dans laquelle s'engager.

Avant de partager avec vous quelques-unes de mes vues sur les travaux du Comité, j'aimerais d'abord appeler votre attention sur certaines manifestations spéciales qui se tiendront dans les jours qui viennent. Tout d'abord, un groupe de haut niveau sur les activités d'exploration spatiale se réunira cet après-midi à 16 heures dans cette salle. Je m'en réjouis car je suis convaincu que cela permettra aux membres du Comité de débattre des motivations et de certains aspects des activités d'exploration spatiale en cours ou prévues, ainsi que du rôle que le système des Nations Unies pourrait jouer à l'avenir en tant qu'enceinte permettant aux pays qui poursuivent des programmes spatiaux ou qui utilisent les moyens spatiaux d'examiner les questions liées à l'exploration spatiale.

Un colloque sur l'espace et l'eau se tiendra lundi 11 juin à 16 heures dans la salle de conférence 3, donc au 7<sup>ème</sup> étage, et donnera un aperçu de l'état actuel de l'utilisation des techniques spatiales aux fins de la surveillance et de la gestion de l'eau et il montrera certaines applications que les pays en développement pourraient exploiter pour gérer cette ressource naturelle précieuse, et j'attends avec beaucoup d'intérêt les présentations qui seront faites.

De nombreuses autres manifestations spéciales destinées à célébrer 50 ans d'organisations spatiales auront lieu en marge de la cinquantième session du Comité. Ce soir à 18 heures, nous inaugurons officiellement une exposition multinationale sur ce sujet à laquelle près de 30 États et organisations donneront un aperçu de leurs réalisations spatiales. J'aimerais inviter cordialement les représentants à visiter cette excellente exposition qui se tient dans la rotonde du Centre international de Vienne pendant tout le mois de juin.

Dans le cadre de cette exposition, un bus, on dira en français un autocar, multimédia sur la météorologie de l'espace et ses effets sur la Terre sera stationné devant la rotonde du Centre international de Vienne, sur la Piazza. Ce bus fait partie de l'initiative [?], un acronyme anglais qui est l'abréviation de "météorologie de l'espace et l'Europe; un instrument éducatif avec le soleil". L'initiative [SUIT?] vise à sensibiliser le public et comprend certaines activités de l'Année héliophysique internationale. Il effectue une tournée à travers l'Europe et s'est arrêté à Vienne pour la durée de la session de ce Comité. Notez que cet événement a été organisé par le Centre de recherche de [??] qui organisera en outre, en coopération avec le Bureau des affaires spatiales une conférence sur

l'exposition des équipages d'aéronefs, aux rayonnements dus aux effets de la météorologie de l'espace. Cette conférence aura lieu le 12 juin dans la Salle du Conseil du Centre international de Vienne.

Enfin, divers documentaires sur les activités spatiales nationales des États membres seront présentés et projetés presque tous les jours pendant la pause du déjeuner dans la salle de conférence 3.

Mesdames et Messieurs les représentants, telles sont les principales manifestations spéciales qui se tiendront en marge de la cinquantième session du Comité. Je vous prie de vous reporter au programme des manifestations spéciales qui sont dans un petit livret qui vous a été distribué. Je suis convaincu que ces événements permettront de faire mieux connaître notre action aux autres organismes des Nations Unies, aux gouvernements et au public.

Mesdames et Messieurs les représentants, permettez-moi maintenant de partager avec vous quelques-unes de mes vues sur les travaux du Comité. Je voudrais tout d'abord remercier les autres membres du Bureau, Elod Both qui est le premier vice-Président, et Paul Tiendrébéogo, deuxième vice-Président et rapporteur qui malheureusement ne peut pas être avec nous aujourd'hui mais qui nous rejoindra à partir de lundi, pour l'appui précieux qu'ils ont apporté aux travaux du Comité.

Depuis près d'un demi siècle, le Comité soutient activement les initiatives visant à permettre à toute l'humanité de bénéficier des avantages des techniques spatiales. Il a contribué à faire adopter par l'Assemblée générale le régime juridique international régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace, qui, comme vous le savez, est composé de cinq traités et de cinq principes, ainsi le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 est un instrument juridique phare qui régit les activités dans l'espace. Nous célébrons cette année son quarantième anniversaire. Depuis sa création, le Comité a résolu diverses questions complexes, il a enregistré un nombre impressionnant de réalisations tout en préservant le principe du consensus dans son processus de prise des décisions. Le Comité a été responsable de l'organisation des trois conférences des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, à la suite de la plus récente de ces conférences, UNISPACE III, qui s'est tenue en 1999 ici même à Vienne, il a travaillé sur des questions très diverses et obtenu des résultats concrets dans certains domaines liés à son objectif fondamental qui est de promouvoir la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace, en tenant particulièrement compte des

besoins des pays en développement. Depuis la tenue d'UNISPACE III, le Comité a en outre aligné nombre de ses activités sur les Objectifs du Millénaire pour le développement fixés par le Sommet du Millénaire en 2000, réaffirmés en 2002 par le Sommet mondial pour le développement durable, puis en 2005 par le Sommet mondial qui s'est tenu à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

J'aimerais rappeler l'approche très originale adoptée par le Comité pour appliquer les recommandations d'UNISPACE III. Des équipes chargées de travailler sur les recommandations ont été constituées dans des domaines prioritaires. Plusieurs d'entre elles ont déjà obtenu des résultats tangibles. Je citerai à cet égard deux exemples. Le premier exemple est la mise en place du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellites, connu sous le sigle de GNSS, qui constituera une excellente instance de coordination et de coopération entre les fournisseurs et les utilisateurs de systèmes globaux de navigation par satellite et appuiera de manière cohérente les activités du développement durable. Le deuxième exemple est la création au sein du Bureau des affaires spatiales du programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence, connu sous le nom de Programme SPIDER, ce programme est à présent en phase d'exécution.

En outre, le groupe de travail sur l'observation de la Terre GEO créé en 2003 a entrepris d'exécuter son plan de travail 2007-2009 qui fait partie intégrante du plan d'exécution décennal du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre connu sous le sigle anglais GEOSS, qui signifie Global Earth Observation System of Systems. Le Comité sur les satellites d'observation de la Terre, Committee on Earth Observation Satellites, CEOS, a continué de coordonner les programmes d'observation de la Terre par satellites contribuant ainsi à l'exécution du plan de travail du GEOSS. Je suis également heureux de constater que l'Agence spatiale européenne et l'Union européenne ont arrêté récemment lors d'un conseil espace exceptionnel tenu le 22 mai, une politique spatiale européenne accordant un degré de priorité élevé à l'exécution du Programme GMES, programme de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité qui est la principale contribution de l'Europe au système GEOSS.

À l'occasion de l'examen quinquennal par l'Assemblée générale de l'application des recommandations d'UNISPACE III, nous avons fait des propositions qui nous ont permis d'enclencher un mécanisme très important de coordination de

notre action avec celle de la Commission du développement durable des Nations Unies. Nous lui avons donné une nouvelle impulsion en décidant de présenter des rapports sur la contribution des applications spatiales aux différents thèmes examinés par la Commission.

Mesdames et Messieurs les représentants, avant d'aborder certains aspects des travaux que nous allons mener, j'aimerais appeler votre attention sur le document de séance n° 3 qui contient le rapport du Bureau des services de contrôle interne relatif à l'inspection effectuée en novembre 2006 concernant la gestion des programmes et les pratiques administratives du Bureau des affaires spatiales. Il en ressort que le Bureau est bien géré, cohérent, productif et plus performant qu'un programme moyen du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Donc, je saisis cette occasion pour louer l'excellent travail effectué par le Bureau à l'appui du Comité et de ses Sous-Comités notamment bien sûr pour préparer cette cinquantième session. Je tiens en particulier à remercier M. Sergio Camacho, Directeur du Bureau, pour sa direction exceptionnelle des travaux et ses conseils judicieux, comme M. le Directeur vient de nous le rappeler, Sergio Camacho va bientôt quitter ses fonctions de Directeur du Bureau des affaires spatiales à la fin du mois de juin, et maintenant je voudrais ajouter quelques mots en anglais à l'adresse de Sergio pour le remercier de son action.

*[interprétation de l'anglais]:* Je voudrais simplement ajouter quelques mots de remerciements au nom du Comité pour toutes les activités que vous avez menées à la tête du Bureau des affaires spatiales au cours des cinq dernières années. En tant que Président du Comité, je me suis toujours demandé comment vous pouviez produire tous ces documents et faire tout ce travail à l'avance, sans parler de la nécessité de traduire ces documents dans les délais précis. Nous avons tous apprécié votre travail non seulement pendant votre présidence du Bureau des affaires spatiales mais également précédemment dans vos différents postes que vous avez occupés. Nous voudrions vous remercier et au nom du Comité, je voudrais vous féliciter très sincèrement pour le travail que vous avez réalisé ces dernières années.

*[l'orateur poursuit en français]:* La section des services et des recherches pour le Comité qui fait partie du Bureau des affaires spatiales et qui est dirigée par Niklas Hedman, ici assis à ma gauche, fournit des services fonctionnels d'excellente qualité à notre Comité et s'acquitte de nombreuses fonctions importantes liées aux responsabilités du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui découlent des traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique et en particulier la tenue du

Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. Le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales continue de jouer un rôle important dans l'application des recommandations d'UNISPACE III, notamment pour ce qui est de développer la capacité des pays en développement à utiliser les techniques spatiales pour soutenir les efforts en vue d'atteindre un développement durable. Sur la base des propositions formulées par le spécialiste des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, le Sous-Comité scientifique et technique a recommandé au Comité d'approuver à la présente session les activités proposées pour le programme de 2007 telles qu'elles sont présentées dans le Rapport du Sous-Comité scientifique et technique. Dans la déclaration qu'elle fera devant le Comité à cette session, la spécialiste des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales proposera en outre au Comité d'approuver les activités pour 2008.

C'est avec satisfaction que je constate en outre que le programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales élargit son champ d'opération. Depuis qu'il a inscrit à son programme des activités liées au lancement de projets pilotes pour démontrer l'efficacité des techniques spatiales dans divers domaines de développement social et économique, il a beaucoup progressé et je profite de cette occasion pour féliciter Mme Alice Lee, spécialiste des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, et ses collaborateurs pour l'excellent travail réalisé dans le cadre du programme. Chacun sait que ce programme apporte une aide considérable aux pays en développement désireux de renforcer leurs capacités spatiales. Je tiens toutefois à vous rappeler et à souligner que son succès dépend du soutien sans réserve de tous les États membres.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour de cette session, je résumerai les avancées des Sous-Comités scientifique et technique et juridique qui ont déjà tenu leur session cette année. Je voudrais à cette occasion féliciter M. B.N. Suresh, représentant de l'Inde, Mme Mazlan Othman, représentante de la Malaisie, et l'Ambassadeur Raimundo Gonzalez, représentant du Chili, pour leur élection à la présidence des deux sous-comités qu'ils ont dirigés avec une compétence remarquable en 2006 et en 2007. Grâce à leur savoir-faire, les sous-comités ont été en mesure de prendre des décisions importantes.

Mesdames et Messieurs les représentants, tout d'abord, le Sous-Comité scientifique et technique. La dernière session du Sous-Comité scientifique et technique nous a permis d'obtenir

des informations d'actualité sur les réalisations les plus récentes dans le domaine de l'exploration de l'espace et de ses applications. Elle a également permis de débattre d'importantes questions scientifiques et techniques concernant la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'espace. Le groupe de travail plénier a été convoqué de nouveau sous la présidence éclairée de notre collègue M. Nasim Shah, représentant du Pakistan, pour examiner la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III, le Programme des Nations Unies sur les applications des techniques spatiales et le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique. Le groupe de travail a également proposé l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour de la prochaine session du Sous-Comité, le Sous-Comité a approuvé ce nouveau point qui concerne les progrès récents dans le domaine des systèmes mondiaux de navigation par satellites. Au nom du Comité, j'adresse mes félicitations les plus chaleureuses à M. Shah pour la compétence avec laquelle il a guidé les délibérations du groupe de travail permettant ainsi d'obtenir des progrès significatifs sur toutes ces questions.

Les débris spatiaux restent un point très important de l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique. Cette année, ce dernier a beaucoup progressé sur ce point par le biais de son groupe de travail sur les débris spatiaux en adoptant ses lignes directrices sur la réduction des débris spatiaux et en convenant que l'approbation de lignes directrices non contraignantes relatives à la réduction des débris spatiaux ferait progresser l'entente mutuelle quant aux activités acceptables dans l'espace, ce qui améliorerait la stabilité dans l'espace et réduirait la probabilité de frictions et de conflits. Je voudrais adresser mes remerciements très sincères à M. Claudio Portelli, représentant de l'Italie, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de ce groupe de travail.

L'année 2007 marque aussi un jalon important pour les travaux du Sous-Comité sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Le Sous-Comité a approuvé la recommandation du groupe de travail tendant à mettre en place pour l'établissement et la publication d'un cadre de sûreté des applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, un partenariat entre le Sous-Comité et l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le cadre d'un groupe d'experts conjoint composé de représentants du Sous-Comité et de l'AIEA. À cet égard, le Sous-Comité a approuvé un nouveau plan de travail proposé par le groupe de travail pour la période 2007-2010. Je voudrais adresser mes

félicitations et la reconnaissance du Comité à M. Sam Ardisson, représentant du Royaume-Uni, pour son dévouement et sa direction éclairée du groupe de travail. Je suis également heureux de noter que le groupe d'experts conjoint tiendra sa prochaine réunion après la session de ce Comité entre le 18 et le 20 juin.

Au titre du point de l'ordre du jour sur les objets géocroiseurs, le Sous-Comité a créé en 2007 le premier groupe de travail sur ce sujet. Ce groupe a élaboré un nouveau plan de travail pluriannuel pour la période 2008-2010 qui définit la portée des travaux à mener sur les objets géocroiseurs et les mécanismes appropriés pour leur poursuite. D'après ce plan de travail, le Sous-Comité aura reçu d'ici 2009 un projet de procédure sur le traitement au niveau international de la menace de collision d'astéroïdes avec la Terre. Le projet de procédure doit être présenté au Comité en 2009. Je tiens à rendre hommage à M. Richard Tremayne-Smith, représentant du Royaume-Uni, pour la compétence avec laquelle il a guidé les travaux de l'équipe 14 et du groupe de travail.

Conformément à son plan de travail triennal, le Sous-Comité a continué d'examiner le recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes. Il a noté avec satisfaction que dans sa résolution 61/110 du 14 décembre 2006, l'Assemblée générale avait décidé d'établir au sein du système des Nations Unies un programme dénommé "Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence", plus connu sous le nom de Programme SPIDER, dont le but est de garantir à tous les pays et à toutes les organisations internationales et régionales compétentes, l'accès à tous les types d'information et de services spatiaux pertinents pour la gestion des catastrophes.

Le Sous-Comité a également félicité le Bureau des affaires spatiales pour le projet de Programme SPIDER pour la période 2007-2009 et le projet de plan de travail de SPIDER pour l'année 2007. Il a noté avec satisfaction que les engagements de soutien pris par les États membres permettraient de faire démarrer immédiatement les activités du nouveau programme. Ces engagements portaient notamment sur les détachements d'experts, la fourniture de contributions en espèces et en nature, notamment de données satellites, et de moyens de formation et de renforcement des capacités, ainsi que de locaux à usage de bureaux complètement meublés et équipés à Beijing et à Bonn. Il était également envisagé de doter le nouveau programme d'un bureau de liaison à Genève.

Le Sous-Comité est également convenu qu'en tant qu'étape de l'application du Programme SPIDER, le Bureau des affaires spatiales devrait établir un rapport présentant un récapitulatif de la création de SPIDER pour examen par le Comité à sa cinquantième session. Le projet de rapport sera mis à disposition du Comité pour commentaire en tant que document de séance.

L'examen du point de l'ordre du jour sur l'Année héliophysique internationale 2007, prévu lui aussi dans son plan de travail triennal, a été un autre temps forts de la quarante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique. Plusieurs événements destinés à célébrer l'Année héliophysique internationale se sont déroulés pendant la quarante-quatrième session du Sous-Comité, y compris l'ouverture officielle de la campagne mondiale de l'Année héliophysique internationale. Le Sous-Comité a également noté les objectifs spécifiques de l'Année héliophysique internationale et les progrès accomplis par les États membres dans la conduite des campagnes de sensibilisation, de formation et de recherche, ainsi que dans le déploiement des réseaux d'instruments d'observation.

Je tiens également à appeler l'attention sur le travail de la réunion interorganisation sur les activités spatiales qui s'est déroulée ici à Vienne au mois de janvier, remarquablement présidée par Mme Yolanda Berenguer de l'Unesco. Cette réunion a présenté au Sous-Comité scientifique et technique les résultats de sa session de 2007 et lui a soumis pour examen un rapport sur la coordination des activités des entités du système des Nations Unies ayant trait à l'espace. Comme les années précédentes, une séance informelle d'une demi-journée ouverte aux membres et observateurs du Comité leur a permis de présenter les diverses initiatives spatiales en rapport avec le thème de la réunion interorganisation. Cette année, cette séance était consacrée à l'emploi de données géospatiales obtenues à partir de moyens spatiaux pour le développement durable au sein du système des Nations Unies. La réunion interorganisation s'était concentrée sur ce sujet en tenant compte de ce nouveau point de l'ordre du jour sur les données géospatiales d'origine spatiale pour le développement durable que nous examinerons lors de cette session du Comité.

Avant de vous donner un aperçu des travaux du Sous-Comité juridique je souhaiterais remercier les organisateurs du Colloque sur l'utilisation de l'orbite équatoriale pour les applications spatiales, organisé conjointement par le Comité de la recherche spatiale, COSPAR, et la Fédération internationale d'astronautique, AIF en anglais, qui s'est tenu durant la dernière session du Sous-Comité scientifique et technique. À cet égard,



je tiens à vous faire savoir que le Sous-Comité a accepté un nouveau mode d'organisation du colloque annuel COSPAR/IAF ainsi que du colloque avec l'industrie. En conséquence, le colloque avec l'industrie organisé par le Bureau des affaires spatiales se tiendra tous les deux ans, les années où le colloque avec l'industrie n'aura pas lieu, le COSPAR et l'IAF organiseront à tour de rôle un colloque sur un thème recommandé par le Comité. Le Sous-Comité a approuvé l'accord de son groupe de travail plénier tendant à ce que ce colloque avec l'industrie se tienne en 2008 sur le thème "L'industrie spatiale dans les nouvelles nations spatiales".

Mesdames et Messieurs les représentants, permettez-moi maintenant d'appeler votre attention sur les travaux accomplis cette année par le Sous-Comité juridique à sa quarante-sixième session. En ce qui concerne le point de l'ordre du jour intitulé "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", je suis heureux de vous apprendre que le Sous-Comité a noté l'incidence positive de la lettre du Secrétaire général encourageant les États à participer aux traités sur l'espace et de la lettre du Bureau des affaires spatiales les encourageant à participer à la Convention sur la responsabilité. Ces initiatives ont incité certains États à envisager sérieusement de participer aux traités des Nations Unies sur l'espace et elles ont abouti à des résultats concrets.

Le Sous-Comité a approuvé la recommandation du groupe de travail tendant à ce que le mandat du groupe de travail soit prolongé d'une année supplémentaire. Il a également approuvé la recommandation du groupe de travail tendant à ce que durant la session de 2008 du Sous-Comité, lorsqu'il cherchera à remédier à la faible participation des États à l'Accord sur la Lune, le groupe de travail pourrait notamment identifier les avantages d'une adhésion à l'Accord sur la Lune et recenser les règles internationales et nationales régissant les activités sur la Lune et autres corps célestes. Je tiens à remercier sincèrement M. Vassilios Cassapoglou, représentant de la Grèce, pour son dévouement au service des travaux du Sous-Comité sur cette question.

Le groupe de travail sur la question relative à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique a encore progressé dans l'exécution du plan de travail qui avait été élaboré durant la quarante-quatrième session du Sous-Comité. Sous la direction compétente de son président M. José Monserrat Filho, représentant du Brésil, le groupe de travail est convenu d'une méthode pour la poursuite de l'examen du point avec un certain nombre d'étapes pour l'analyse des réponses envoyées par les États membres au questionnaire sur les objets spatiaux. Nous sommes

tous reconnaissants envers M. Monserrat Filho pour son dévouement et sa direction éclairée du groupe de travail.

Le groupe de travail sur la pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux a continué sous la direction éclairée de M. Kai-Uwe Schrogl, représentant de l'Allemagne, d'examiner le point conformément à son plan de travail pluriannuel. Je suis particulièrement heureux que le groupe de travail ait adopté des éléments de conclusion sur la pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux. Je me félicite donc que le Sous-Comité soit convenu que l'appendice au rapport du groupe de travail contenu dans l'annexe 3 du rapport du Sous-Comité ainsi que les six premiers paragraphes de préambule contenus au paragraphe 18 du document A/AC.105/C.2/L.266 constitue un projet de résolution à soumettre à l'Assemblée générale. Il est prévu que le Comité examine ce projet de résolution à cette session et j'attends avec intérêt les débats sur ce point de l'ordre du jour.

En ce qui concerne la session du Sous-Comité juridique de l'année prochaine, je note également avec satisfaction que les progrès ont été accomplis dans la recherche d'un accord sur l'inscription de deux nouveaux points à l'ordre du jour. Le premier intitulé "Échange général d'information sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique" sera examiné par le Sous-Comité dans le cadre de son plan de travail pour la période 2008-2011. Le deuxième, intitulé "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial" sera examiné par le Sous-Comité en tant que point distinct.

Enfin, et ce dernier élément n'est pas le moindre, cette année encore la dernière session du Sous-Comité juridique a été enrichie par un colloque de l'Institut international de droit spatial et du Centre européen du droit spatial. Ce colloque a examiné divers aspects du renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial et il s'est tenu durant les deux premiers après-midi de la session du Sous-Comité. Le Sous-Comité est convenu d'inviter une nouvelle fois l'Institut international de droit spatial et le Centre européen du droit spatial à organiser un colloque de deux jours durant sa quarante-septième session en 2008 sur le thème "Implications juridiques des applications spatiales pour le changement climatique mondial". Au nom de notre Comité, je salue les efforts déployés tant par l'Institut international de droit spatial que par le Centre européen du droit spatial pour organiser le colloque.

Mesdames et Messieurs les représentants, je voudrais maintenant aborder les autres points de notre ordre du jour. Cette année, le Comité examinera les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques, les retombées bénéfiques de la technologie spatiale, espace et société, espace et l'eau, ainsi qu'un nouveau point sur l'utilisation de données géospatiales d'origine spatiale pour le développement durable. En outre, à cette cinquantième session historique, le Comité réfléchira assez longuement à son rôle futur et je reviendrai plus tard sur ce sujet.

Vous vous souviendrez tous qu'en ce qui concerne les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques, l'Assemblée générale a demandé au Comité de continuer à examiner les moyens de promouvoir la coopération régionale et interrégionale en se fondant sur les expériences de la Conférence spatiale des Amériques et de la Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable en tenant compte du rôle que la technologie spatiale pourrait jouer dans les applications des recommandations du Sommet mondial pour le développement durable.

Je tiens à cet égard, à féliciter le Gouvernement de l'Équateur qui avec l'appui technique des Gouvernements du Chili et de la Colombie, a organisé la Cinquième Conférence spatiale des Amériques à Quito, du 24 au 28 juillet 2006 et à laquelle j'ai eu le très grand plaisir de participer en tant qu'observateur. Cette conférence très réussie témoigne d'une coopération véritablement régionale en Amérique latine. Elle a, en outre, adopté la Déclaration de San Francisco de Quito, qui invite les États d'Amérique latine et des Caraïbes à mettre en place des entités spatiales nationales pour jeter les fondations d'une entité régionale de coopération. La promotion de la coopération régionale est un aspect crucial du renforcement des capacités en matière d'activités spatiales. À cet égard, je tiens à souligner le rôle important que jouent les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales qui sont affiliés au système des Nations Unies pour renforcer les efforts de coopération au niveau régional. Je tiens à louer le travail qu'ils effectuent avec l'appui fourni dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

Au titre du point de l'ordre du jour "Espace et société", le Comité continuera l'examen du thème "L'espace et l'enseignement" retenu comme thème spécial de discussion pour la période 2004-2006. Conformément au plan de travail et à la décision prise par le Comité à sa

quarante-neuvième session, le Comité, à sa cinquantième session, est invité à élaborer des plans d'action précis et concrets pour incorporer l'espace dans l'enseignement, renforcer l'enseignement sur l'espace, développer les outils spatiaux au service de l'enseignement et faire en sorte que les services spatiaux contribuent à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement relatif à l'accès à l'éducation.

Le Comité est également invité à établir un document succinct sur le rôle de l'espace dans l'enseignement ainsi que sur les liens entre l'espace et l'enseignement qui sera transmis à la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, c'est-à-dire l'UNESCO. J'espère vivement que notre débat sur ce point sera fructueux et je demande instamment à tous les délégués de participer activement aux débats du Comité sur l'espace et l'éducation, en gardant à l'esprit que l'éducation est l'un des domaines de travail prioritaire du système des Nations Unies et qu'il est absolument indispensable d'atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

À cette session du Comité, nous continuerons également notre examen du point de l'ordre du jour sur l'espace et l'eau. Nos travaux sur ce point peuvent apporter une contribution significative à l'application d'une des décisions prise dans le cadre du septième objectif du millénaire pour le développement, à savoir réduire de moitié d'ici à 2015, la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable, ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer. J'espère voir beaucoup de rapports sur les initiatives régionales et nationales de gestion de ressources hydriques qui font appel à la technologie spatiale. Le Comité tiendra en outre, durant la session en cours, un colloque sur ce thème comme je l'ai déjà signalé.

Le Comité examinera également un nouveau point de l'ordre du jour intitulé "Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales en provenance de moyens spatiaux pour le développement durable". Dans le cadre d'un plan de travail pluriannuel pour la période allant de 2007 à 2009, j'ai mentionné ce nouveau point de l'ordre du jour lorsque j'ai parlé de la réunion interorganisation. Au cours de la première année du plan de travail, il est prévu pour éviter les duplications de la coopération internationale, que le Comité identifie et étudie les interfaces entre les enceintes internationales au sein desquelles les États débattent actuellement de l'application d'infrastructures de données géospatiales d'origine spatiale. Sur la base de cette étude, le Comité prendra ensuite une décision sur l'étape suivante du plan de travail et définira notamment avec plus de précision la portée du point

de l'ordre du jour concernant l'information géospatiale de source spatiale. J'attends avec beaucoup d'intérêt les présentations que feront les délégations sur ce point de l'ordre du jour.

Mesdames et Messieurs les représentants, le rôle et les activités futures du Comité comprend une grande place dans la discussion sous le point 13, "Questions diverses". Je voudrais rappeler à ce sujet qu'au paragraphe 47 de sa résolution 61/111 l'Assemblée générale a noté avec satisfaction que le Comité avait décidé d'étudier à sa cinquantième session et au titre de son point de l'ordre du jour, "Questions diverses", la question de son rôle et de ses activités futures et avait noté que le Président du Comité mènerait éventuellement des consultations intersessions ouvertes à toutes les parties intéressées afin de présenter au Comité une liste d'éléments qui pourraient être pris en considération à la session suivante. Les délégations sont donc saisies du document intitulé "Rôle et activités futurs du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique" qui est contenu dans le document A/AC.105/L.268. La liste d'éléments du rôle futur du Comité qui est contenue dans ce document de travail n'est en aucune façon complète, elle devra être continuellement actualisée et enrichie en fonction de l'évolution des techniques et de l'apparition de nouvelles applications. Je ne doute pas que nous aurons des discussions fructueuses sur ce sujet.

À sa cinquantième session, le Comité prendra également une décision sur les demandes de plusieurs pays qui souhaitent y siéger et sur une demande de statut d'observateur permanent auprès du Sous-Comité.

Le Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-quatrième session, a pris note de la candidature officielle de la Suisse qui souhaite devenir membre du Comité. En ce qui concerne le statut d'observateur permanent auprès du Comité, le Sous-Comité scientifique et technique a pris note à sa quarante-quatrième session de la demande de l'Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral, connue sous le sigle anglais ESO, European Southern Observatory, et le Sous-Comité juridique, à sa quarante-sixième session, de la demande formulée par l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection. Nous serons également saisis durant la session en cours d'une demande de statut d'observateur permanent de la Secure World Foundation.

Mesdames et Messieurs les représentants, au moment de nous plonger dans les questions que je viens de vous présenter, je ne doute pas que le travail de chacun d'entre vous nous permettra de réaliser des objectifs communs. Le Comité joue

depuis longtemps un rôle crucial dans l'élaboration des normes internationales régissant les activités spatiales et dans la promotion de la coopération internationale au bénéfice de tous les pays dans de nombreux domaines de la recherche spatiale, des applications spatiales, des opérations spatiales et de l'exploration de l'espace. Il nous faut désormais renforcer ce rôle positif au bénéfice de toutes les nations. Je ne doute pas que notre session sera constructive et j'attends avec intérêt les débats fructueux qui se tiendront dans les jours qui viennent.

Je vous remercie de votre attention.

### Organisation des travaux

**Le PRÉSIDENT:** Mesdames et Messieurs les représentants, je voudrais maintenant aborder certaines questions concernant l'organisation des travaux. Comme par le passé, le calendrier indicatif des travaux annexés à l'ordre du jour que le Comité a adopté ce matin sera suivi avec toute la flexibilité possible et pourra être ajusté selon l'avancement de nos travaux. La résolution 32/71 de l'Assemblée générale prévoit que les membres des différents organes des Nations Unies soient informés au début de chaque session des ressources allouées à leur organe respectif. Je voudrais vous informer des arrangements passés pour la présente session du Comité. Il est prévu qu'elle se tiendra du 6 au 15 juin 2007, au total 16 séances sont programmées, la salle du Conseil de l'ONUDI et de l'UNOV est disponible pour la séance de ce matin et pour celle de cet après-midi. Dès demain et jusqu'à la fin de la session, nous tiendrons nos réunions plénières au 7<sup>ème</sup> étage de ce bâtiment, dans la salle de conférence 3. En outre, la salle de conférence 7 et les salles C0729, C0731, C0733 et C0735 sont à la disposition du Comité pendant toute la session. L'interprétation simultanée sera assurée en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe. Les enregistrements audio seront réalisés pour les séances plénières dans la langue originale et en anglais. Les transcriptions *in extenso* en version non éditée seront mises à la disposition au terme de la présente session du Comité dans toutes les langues officielles des Nations Unies.

Veillez noter que dans l'annexe à sa résolution 56/242 l'Assemblée générale a adopté des directives pour limiter la durée des réunions comme suit: a) les séances doivent normalement se tenir aux heures habituelles de réunion, c'est-à-dire de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures les jours ouvrables et les organes intergouvernementaux devraient analyser le déroulement de leur session passée en consultation avec les services de conférence du Secrétariat ajuster en conséquence leurs demandes de services de séance pour les sessions à venir.

En outre, le budget des Nations Unies a introduit ces dernières années un certain nombre de contraintes et de restrictions concernant la capacité des services de conférence à fournir les mêmes prestations que par le passé. En particulier, les réunions improvisées, les consultations *ad hoc* informelles, les réunions en dehors des horaires habituels, les réunions en dehors des jours ouvrables et les prolongations de séance ou de session ne seront probablement pas couvertes par les services de conférence.

Je voudrais également rappeler aux représentants que l'Assemblée générale demande que la longueur des rapports émanant du Secrétariat soit réduite, y compris celle des rapports émanant d'organes intergouvernementaux. Je tiens donc à vous informer qu'en ce qui concerne la présente session du Comité, le Secrétariat, conformément aux directives émises par le Secrétaire général, s'efforcera de réduire la longueur de rapport sans toutefois en affecter la qualité ou le contenu. Je vous demanderai donc de faire preuve de compréhension et de coopération à cet égard.

Enfin, les représentants sont priés d'éteindre leur téléphone portable chaque fois qu'ils entrent dans une salle de conférence, les téléphones portables actifs ou en veille provoquent de graves interférences avec les systèmes audio des salles de conférence, ce qui se répercute sur la qualité de l'interprétation et sur l'enregistrement audio. Je vous demande donc instamment accéder à cette requête et je vous remercie.

#### Débat général (point 4 de l'ordre du jour)

**Le PRÉSIDENT:** Mesdames et Messieurs les représentants, j'aimerais maintenant que nous commençons notre examen du point 4 de notre ordre du jour, "Débat général". Le premier orateur sur ma liste est le distingué représentant du Groupe des États d'Amérique latine, l'Ambassadeur Ciro Arevalo, représentant de la Colombie. Je donne la parole au distingué collègue de la Colombie.

**M. C. AREVALO-YEPES** (Colombie-GRULAC) [*interprétation de l'espagnol*]: Monsieur le Président, au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, au nom du GRULAC, je voudrais vous dire comme nous sommes heureux de constater que vous présidez cette session du Comité. À cette occasion, j'ai reçu l'honneur de la part de l'Ambassadeur du Pérou et des autres, de prononcer la déclaration suivante à l'occasion du cinquantième anniversaire de la création du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Je voudrais également rendre hommage au Directeur général, remerciez le Directeur général, M. Costa, pour ce

qu'il a dit à propos du travail du Comité et de l'importance qu'il a acquise au fil des ans.

Le GRULAC voudrait souligner l'intérêt qu'il y a à voir que nous devons célébrer en même temps plusieurs anniversaires importants. Le lancement du satellite artificiel Spoutnik-1, le quarantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur les principes devant régir les activités des États pour ce qui est de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique y compris la Lune et les autres corps célestes, et la célébration aussi de l'Année héliophysique internationale.

Monsieur le Président, le GRULAC est bien conscient que les anniversaires que nous célébrons en cette année 2007 sont surtout des symboles, des fondements sur lesquels le Comité et ses deux Sous-Comités ont construit le cadre international régissant les activités spatiales en soulignant, en mettant l'accent sur la coopération internationale en vue de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique pour que celui-ci se fasse dans l'intérêt et au service de tous les peuples quel que soit leur niveau de développement économique ou scientifique.

Je voudrais souligner que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes contribuent depuis le début de façon importante au développement progressif du droit international de l'espace et à sa codification dans le cadre de toutes les activités du Sous-Comité des affaires juridiques. Il convient de signaler que la formulation de la déclaration la plus récente de l'Assemblée générale sur les principes correspondants qui figurent dans sa résolution 51/122, la déclaration sur la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique dans l'intérêt de tous les États en tenant tout particulièrement compte des besoins des pays en développement, a été élaborée au sein d'un groupe de travail du Sous-Comité des affaires juridiques qui était présidé par un pays d'Amérique latine et avec la contribution de différents pays membres du GRULAC. Notre région répète sa conviction qu'une des principales responsabilités des Nations Unies au plan juridique est l'élaboration progressive du droit spatial conformément à la rapide évolution des progrès techno-scientifiques.

Depuis la conception même des grands principes qui régissent l'espace extra-atmosphérique ainsi que la codification du Traité sur l'espace de 1967, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a apporté des contributions fondamentales comme celle qui concerne l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique devant avoir lieu dans le respect de l'intérêt de tous les États quel que soit

leur niveau de développement économique et scientifique et c'est là une tâche qui intéresse l'humanité dans son ensemble.

On a également souligné la participation de la région à l'étude de questions extrêmement importantes pour les pays en développement, comme tout ce qui touche à la télédétection ou à l'utilisation équitable et rationnelle de l'orbite géostationnaire ainsi que tout ce qui touche à la responsabilité internationale pour les préjudices causés par des objets spatiaux. Durant ces cinquante années, le GRULAC a eu la responsabilité et l'honneur de présider le Comité et actuellement le Sous-Comité des affaires juridiques puisque c'est l'Ambassadeur Raimundo Gonzalez Aninat du Chili qui assume cette présidence, et notre région a également occupé la vice-présidence et assumera bientôt la présidence de la Commission en 2008-2009 en la personne de l'Ambassadeur de la Colombie, Ciro Arévalo-Yepes.

Au plan scientifique et technique, le GRULAC a réussi à placer les applications spatiales à l'ordre du jour du développement durable aux niveaux national et régional. Il a apporté des contributions particulières au Sous-Comité des affaires scientifiques et techniques et pour cette raison, le GRULAC souligne combien il est nécessaire de renforcer des liens avec le Sommet mondial sur le développement durable et le Sommet mondial sur la société de l'information afin d'atteindre les objectifs du Millénaire, notamment pour ce qui est de ceux qui sont liés aux applications des technologies satellitaires en vue du développement social et économique.

Par ailleurs, on est parvenu à progresser sur la voie de la création d'entités nationales jouant un rôle de coordination en matière de politique spatiale et on constate une tendance positive vers la conclusion d'accords bilatéraux de coopération en matière d'espace et cela non seulement d'accords Nord-Sud, mais également d'accords conclus entre les pays en développement.

Monsieur le Président, l'appui à l'éducation et à la formation est une priorité constante du GRULAC. À cet égard a joué un rôle utile le Centre régional d'enseignement aux sciences et technologies de l'espace pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le CRETEALC, ainsi que les initiatives multiples qui ont fait l'objet d'un intérêt particulier de la part de notre région au sein du Comité et en particulier, je pense aux efforts communs entrepris de concert avec l'UNESCO, l'Agence spatiale européenne, la NASA et d'autres encore.

Monsieur le Président, UNISPACE III a été marquée par la création d'une nouvelle tribune

internationale favorisant une coopération plus étroite entre les États pratiquant l'exploration spatiale et favorisant l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Le GRULAC considère qu'il serait bon de mettre en place encore d'autres mécanismes assurant la promotion d'une bonne coopération internationale qui ne pourra que s'avérer utile au plan scientifique et technologique. C'est quelque chose qui doit pouvoir se faire de façon très solidaire, très efficace. Pour cette raison et afin de mieux réfléchir aux possibilités d'avenir, le GRULAC répète que la coopération internationale doit constituer la pierre angulaire des activités du Comité.

Notre région est tout particulièrement intéressée par des questions comme la protection des ressources naturelles et de l'environnement, la prévention des catastrophes naturelles ou la réduction de leurs effets ainsi que la formation dans les pays en développement. Voilà les domaines auxquels on doit accorder un intérêt prioritaire.

Monsieur le Président, l'objectif central des conférences spatiales des Amériques est d'examiner les diverses possibilités de coopération régionale et mondiale en matière spatiale afin d'accélérer le développement social et économique des nations pour que soient renforcés les contacts entre spécialistes, pour que l'on connaisse mieux les programmes nationaux et régionaux, pour promouvoir l'intérêt scientifique et le niveau de progrès pouvant être réalisé dans ces différents domaines et il s'agit tout particulièrement de permettre aux pays en développement d'être plus actifs en la matière.

Notre région, depuis quelque 20 ans, et depuis qu'a eu lieu la I<sup>ère</sup> Conférence spatiale au Costa Rica, nous avons célébré d'autres conférences de même nature, au Chili en 1993, en Uruguay en 1996, en Colombie en 2002, et en Équateur en 2006. Les résultats de ces conférences se sont traduits par des plans d'action et ont été exposés dans les déclarations de San José, de Santiago, de Punta del Este, de Cartagène et de San Francisco de Quito. Pour en assurer le suivi, pour veiller à ce que les engagements pris soient respectés, on a créé les secrétariats temporaires ainsi que le groupe d'experts d'appui aux conférences spatiales des Amériques. Dans ce sens, le GRULAC voudrait remercier le Bureau des affaires spatiales de Vienne et tout particulièrement Sergio Camacho pour l'aide qui nous a été apportée à cet égard.

Pour terminer, je voudrais dire que le GRULAC voudrait souligner l'objectif fondamental de la Déclaration de San Francisco de Quito. Il s'agit de promouvoir la connaissance et les applications des sciences et technologies spatiales

en faveur de la sécurité, du développement et du bien-être des populations des pays du continent et plus particulièrement des pays en développement, afin que l'espace extra-atmosphérique, patrimoine commun de l'humanité, soit une zone de concertation, de paix et de coopération. Les grands axes thématiques ont été les suivants: la télémédecine, l'épidémiologie, le téléenseignement, l'accès au savoir, la protection de l'environnement et du patrimoine culturel, la prévention et la réduction des effets des catastrophes naturelles.

Cela a constitué un événement important pour ce qui est de l'institutionnalisation des conférences spatiales des Amériques. Voilà les éléments du cadre conceptuel reflétant des axes d'action du secrétariat temporaire de la Cinquième Conférence des Amériques.

Monsieur le Président, le GRULAC voudrait maintenant rendre un hommage particulier au Directeur du Bureau des affaires spatiales, M. Sergio Camacho. À notre avis, il a su renforcer ce Bureau, il en a également renforcé l'efficacité, il en a fait un modèle de gestion au sein du système des Nations Unies. Nous devons rendre hommage et exprimer notre admiration au Dr Camacho pour le travail inlassable qu'il a fait et pour tous les efforts qu'il a consacrés à toutes ces tâches liées au mandat du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Il a fait preuve d'un dévouement sans fin et je crois qu'il mérite pleinement notre reconnaissance. C'est un motif de fierté pour la région des Amériques. Merci beaucoup.

**Le PRÉSIDENT:** Je remercie le distingué représentant l'Ambassadeur Ciro Arévalo qui s'exprimait au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et je pense que l'ensemble du Comité pourra se joindre aussi aux félicitations qui ont été adressées à la fin de son intervention au Directeur du Bureau des affaires spatiales.

Je vais maintenant donner la parole à S. E. M. Kim Sung-Hwan qui est représentant de la République de Corée.

**M. S.-H. KIM** (République de Corée) [*interprétation de l'anglais*]: Merci Monsieur le Président. Cela est un grand plaisir pour ma délégation de participer à la cinquantième session du COPUOS. Nous sommes très heureux de vous voir à nouveau présider cette session. Nous sommes convaincus que sous votre direction capable, la présente session sera une nouvelle occasion rêvée pour poursuivre nos travaux. Ma délégation voudrait également remercier le Dr Sergio Camacho pour son dévouement aux activités du

Bureau des affaires spatiales et du COPUOS au cours des 25 dernières années.

Monsieur le Président, nous célébrons cette année le cinquantième anniversaire du COPUOS. Au cours de ces années, le COPUOS a joué un rôle très important pendant ces 50 années marquées par différents événements. Au cours des 50 dernières années, des progrès scientifiques et technologiques énormes aussi bien du point de vue quantitatif que qualitatif ont été réalisés dans le domaine spatial. Pendant ces 50 années, le COPUOS a contribué à rendre le monde un endroit plus sûr et meilleur en cherchant à promouvoir l'utilisation pacifique de la technologie et des sciences spatiales aux fins du développement économique, social et culturel. La science et la technologie spatiales ont un rôle important à jouer, un rôle plus important que par le passé grâce à leur application étendue, notamment dans le domaine de la télédétection, du GNSS, du système de navigation par satellite, la télémédecine et de la gestion des catastrophes par satellite.

Je voudrais maintenant saisir cette occasion pour vous faire part des efforts nationaux pour développer une technologie spatiale en collaboration avec la communauté internationale. Le Gouvernement coréen a fait de la technologie spatiale une des six technologies stratégiques nationales dans son plan de technologie national.

Le Gouvernement coréen a promulgué une législation pour la promotion du développement spatial pour 2005. La Corée a donc établi un nouveau plan pour la promotion du développement spatial qui remplace le plan actuel pour le développement spatial de la Corée qui a été promulgué en 1996 et qui a été amendé trois fois et qui a servi de directive au cours des 20 dernières années. L'objectif est de développer notre politique spatiale afin de répondre aux développements nationaux et étrangers imprévus dans le domaine de la technologie spatiale. Dans le cadre de nos efforts visant à promouvoir et réaliser les objectifs de ce nouveau plan, le Gouvernement coréen a mis récemment en place le Bureau des technologies spatiales auprès du Ministère de la science et de la technologie. L'année dernière, la Corée a réalisé des progrès techniques importants dans le domaine des activités spatiales.

En juin 2006, le Gouvernement a lancé le satellite multiobjectifs sur le lanceur EUROCOAT à partir du Centre spatial de la Russie. Ce nouveau satellite peut produire des images de résolution à un mètre. En parallèle à cet effort, une entreprise coréenne privée a lancé un satellite de communication et de télédiffusion en août dernier d'une plateforme stationnée au sud de Hawaï autour de l'Équateur. Le Komsat-3, le Komsat-5 et le satellite de météorologie et télécommunication sont

en développement et vont être lancés d'ici 2009-2011. Ils vont fournir des images haute résolution nécessaires pour le développement du [?] ainsi que pour les applications dans le domaine de l'agriculture et de la surveillance des océans. Notons que le Komsat-5 est équipé d'un radar à ouverture synthétique qui nous permettra de surveiller les catastrophes naturelles et de mieux comprendre le processus de l'environnement de la Terre. Le satellite de technologie et des sciences STS-SAT-2 va être lancé l'année prochaine d'un centre spatial par un lanceur coréen qui est sur le point d'être mis au point.

Je voudrais également souligner que la République de Corée choisira deux candidats potentiels qui seront les premiers astronautes coréens qui se rendront dans l'engin spatial SOYOUZ en mars ou en avril 2008, de Baïkonour vers la Station spatiale internationale.

En conclusion, je voudrais, Monsieur le Président, souligner l'importance de la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales. Une coopération constructive avec des puissances spatiales avancées ont permis à la Corée de développer avec succès ses activités spatiales. La République de Corée estime que ces réalisations ouvrent de nouvelles possibilités à la coopération internationale à l'avenir, notamment dans le domaine de la télédétection et des communications. Ceci à son tour permettra de renforcer les efforts internationaux afin de réaliser les Objectifs du développement du Millénaire des Nations Unies d'ici l'an 2015.

Je saisis cette occasion pour vous assurer de la pleine coopération de ma délégation afin que la présente session soit couronnée de succès. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT:** Je remercie l'Ambassadeur Kim pour son intervention au nom de la délégation de la République de Corée et je dois dire que je suis extrêmement impressionné par la rapidité avec laquelle le programme spatial de votre pays s'est développé avec des succès tout à fait remarquables qui bien sûr, je l'espère, vont se concrétiser encore par les lancements prévus l'année prochaine.

Nous passons maintenant à l'intervention de l'Ambassadeur Tang Guoqiang, représentant de la Chine.

**M. G. TANG (Chine)** [*interprétation du chinois*]: Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi au nom de la délégation de vous féliciter pour votre élection à la présidence du COPUOS. Nous sommes convaincus que sous votre direction et grâce à l'aide des autres membres du Bureau et grâce aux efforts déployés par toutes les

délégations, le Comité pourra s'acquitter des tâches qui lui sont assignées, notamment dans le domaine de la promotion et de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et dans le domaine de la coopération internationale. Ma délégation comme toujours participera aux activités du Comité au titre des différents points de l'ordre du jour et apportera sa contribution à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

Je voudrais également, au nom de la délégation chinoise, rendre hommage au Directeur du Bureau des affaires spatiales, M. Camacho, pour la façon remarquable dont il a dirigé le Bureau pour ses activités notamment dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'espace.

Monsieur le Président, cette année marque le cinquantième anniversaire du lancement sur orbite du premier satellite artificiel, le quarantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur l'espace de 1967. Au cours des 50 dernières années, les activités humaines dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation pacifiques de l'espace ont réalisé des progrès spectaculaires et ont apporté une contribution indélébile à la mise en place d'un espace meilleur et la promotion d'une coopération entre les pays partout dans le monde, permettant de préserver la survie de l'humanité.

Nous notons avec satisfaction que le Traité de 1967 et quatre autres traités relatifs à l'espace constituent ensemble le régime juridique international en place déterminant et régissant l'espace. Ces traités ont joué un rôle positif pour réglementer les activités spatiales nationales préservant les droits et intérêts nationaux dans l'espace, préservant l'ordre dans l'espace, permettant de promouvoir la coopération internationale dans l'espace. Nommé la *magna carta* de l'espace, ce traité de l'espace en particulier a jeté les bases juridiques pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace, la mise en place d'un cadre juridique pour les activités spatiales et ont établi les principes fondamentaux que les pays doivent suivre en lançant des activités spatiales, notamment le principe selon lesquels ces activités doivent profiter à l'humanité, le principe de l'utilisation pacifique de l'espace, le principe de l'exploration et de l'utilisation gratuites de l'espace sur une base équitable et non discriminatoire, ainsi que le principe de la coopération internationale. Une utilisation améliorée de l'espace et la poursuite accrue des intérêts spatiaux par un grand nombre de pays suite aux progrès scientifiques et technologiques réalisés exigent de tous les pays explorant l'espace de préserver fermement tous ces principes juridiques régissant l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace. Nous devons toutefois reconnaître qu'il y a des déficiences apparentes dans les instruments juridiques actuels

régissant l'espace, notamment pour prévenir la militarisation de l'espace et le lancement d'une course aux armements dans l'espace. Il manque également des règles pour réglementer la commercialisation et la privatisation des activités spatiales. Ma délégation souhaiterait apporter des améliorations au cadre juridique existant réglementant l'espace sans, bien entendu, mettre en danger les principes fondamentaux du droit spatial actuel.

L'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, Monsieur le Président, devraient poursuivre uniquement des objectifs pacifiques et bénéficier à toute l'humanité. Tout en étant encouragés par les résultats obtenus, nous devons adopter des mesures claires pour éviter la militarisation de l'espace et la course aux armements. Le Sous-Comité juridique à cet égard, devrait jouer un rôle de premier plan.

Monsieur le Président, avec le développement des activités spatiales les ressources disponibles deviennent de plus en plus rares et la pollution de l'environnement par les sources d'énergie nucléaire, les débris deviennent de plus en plus problématiques. La protection de l'environnement, l'exploration et l'utilisation rationnelles des ressources spatiales et le développement durable de l'utilisation pacifique de l'espace, sont devenus un consensus général pour la communauté internationale. La protection de l'environnement est indispensable pour préserver les activités spatiales dans l'espace et pour répondre à la responsabilité commune de tous les pays travaillant et explorant l'espace. Nous sommes prêts à collaborer avec tous les autres pays pour trouver les moyens de promouvoir l'espace et pour promouvoir le développement durable de l'espace. Nous notons le développement socio-économique durable par la coopération internationale.

Je voudrais saisir cette occasion maintenant pour vous présenter les progrès réalisés par la Chine dans le domaine de l'exploration pacifique de l'espace depuis notre dernière session. En juillet dernier, la CNSA et le Secrétariat de coopération multilatérale Asie-Pacifique sur les technologies et les applications spatiales ont organisé à Beijing le premier stage de formation sur les technologies et applications spatiales, qui a contribué à améliorer les capacités et les applications spatiales dans la région Asie-Pacifique. En mars dernier, la CNSA et l'Agence spatiale russe ont signé un accord de coopération pour explorer conjointement Mars et Phébus. Dans le cadre de cet accord, les deux parties pourront sonder conjointement Mars et Phébus en 2009.

En avril dernier, la Chine et le Pakistan ont signé un accord cadre pour renforcer leur

coopération bilatérale dans le domaine de la science et de la technologie spatiale. Au titre de cet accord, les deux pays vont poursuivre leur coopération dans différents domaines tels que la communication par satellite et pourront coopérer sur certains projets menés lors de la gestion de la coopération spatiale Asie-Pacifique dans différents domaines.

Le 14 mai dernier, la Chine a lancé un satellite de communication nigérian par le lanceur LM3C. C'était la première fois que la Chine a fourni des services de lancement commercial à un client étranger d'une façon intégrée avec le soutien de lancement le satellite et la fusée. C'est une pratique également favorable et utile pour renforcer la coopération spatiale entre les pays en développement.

Le 24 mai dernier, le CNSA a signé avec l'ESA la Charte internationale sur les catastrophes majeures et l'espace marquant la participation formelle du CNSA au mécanisme de coopération internationale pour la réduction des catastrophes naturelles.

En tant que pays hôte de l'Organisation de la coopération spatiale pour l'Asie et le Pacifique, la Chine cherche à promouvoir la convention de cette organisation. Au cours de l'année écoulée, les préparations de la PLCO ont progressé. La promotion est entrée en vigueur le 12 octobre 2006. En tant que pays hôte, la Chine collabore avec les signataires afin de terminer le travail préparatoire au plus tôt et faire en sorte que cette organisation soit prête à fonctionner au plus tôt pour améliorer la coopération spatiale entre les pays et promouvoir le bien-être des populations de la région.

Monsieur le Président, depuis le lancement du premier satellite artificiel et l'organisation de la première session du COPUOS il y a 50 ans, l'humanité a réalisé de nombreux progrès dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace. Au cours des 50 années à venir, les activités spatiales vont sûrement progresser de façon encore plus rapide.

Où allons-nous maintenant? Voilà la question qui mérite notre réflexion. L'espace est l'apanage de l'humanité. Tous les pays petits et grands, forts ou faibles, ont les mêmes droits et doivent tous tirer profit des activités spatiales. Les pays en développement devant faire face à la tâche urgente du développement économique et social ont besoin du soutien de la coopération spatiale internationale. Travaillons tous ensemble pour apporter les nobles objectifs des avantages de l'espace à l'humanité tout entière.

Je vous remercie, Monsieur le Président.



**Le PRÉSIDENT:** Je vous remercie M. l'Ambassadeur Tang pour votre intervention au nom de la Chine. Je voudrais profiter de votre intervention d'une part pour vous féliciter ainsi que nos collègues du Nigeria pour le lancement récent au mois de mai du satellite nigérian par un lanceur en provenance de Chine, compte tenu du fait que le satellite lui aussi a été réalisé en Chine. Je voudrais aussi vous adresser mes félicitations pour la signature de la participation de la Chine à la Charte "Espace et catastrophes naturelles", je crois que c'est une étape importante que cette charte puisse maintenant bénéficier des moyens spatiaux et d'expériences spatiales de la Chine dans ce domaine. Je suis convaincu que le programme SPIDER pourra faire appel aussi à la Charte dans des meilleures conditions encore, grâce à cette signature.

Je vais donner la parole maintenant à M. Daniel Codorniu-Pujals de la représentation de Cuba.

**M. D. CODORNIU-PUJALS** (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, ma délégation se félicite que vous présidiez le présent Comité et nous sommes convaincus que sous votre direction nos travaux pourront porter leurs fruits et nous vous souhaitons une grande réussite et nous voulons vous assurer que nous sommes tout à fait prêts à contribuer à permettre à cette réunion d'atteindre les résultats attendus. Je profiterai de cette occasion pour féliciter le Bureau des affaires spatiales pour le travail qu'il a réalisé au cours de l'année écoulée. Nous voudrions également dire que nous souscrivons pleinement à ce qui a été déclaré par l'Ambassadeur Arévalo de la Colombie au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Monsieur le Président, la présente session du Comité revêt une importance particulière puisque l'on peut célébrer à cette occasion le cinquantième anniversaire du lancement du premier satellite artificiel ainsi que le quarantième anniversaire de l'adoption du Traité de l'espace, pierre angulaire de la législation spatiale internationale et c'est là quelque chose qui est étroitement lié aux activités du Comité. On ne saurait nier les progrès extraordinaires réalisés par l'humanité pour ce qui est de l'utilisation pacifique de l'espace, mais ce qui est encore plus impressionnant ce sont les possibilités qui s'ouvrent chaque jour encore dans ce domaine. Il y a quelques décennies, les sciences et technologies spatiales étaient un domaine réservé des grandes puissances et pour la majorité des États la conquête du cosmos relevait seulement de la science fiction et c'était un concept très éloigné de leurs priorités en matière de développement économique. Mais aujourd'hui, les activités spatiales concernent directement la vie quotidienne

de nombreux habitants de la planète et par conséquent il y a de plus en plus de pays qui s'intéressent très directement à ce type de choses.

Les activités spatiales jouent un rôle clé dans notre vie actuelle. Il y a la transmission des émissions de télévision, les prévisions météorologiques, Internet, les services de téléphone, la surveillance de l'environnement, la prévention et la gestion des catastrophes, le téléenseignement, la télé médecine, bien d'autres choses encore, voilà des exemples d'applications.

Malheureusement, ce panorama prometteur s'assombrit toujours plus à cause de la tendance croissante à la militarisation de l'espace, notamment de la part de certaines puissances qui transplantent la course aux armements. De nouvelles versions du projet de la guerre des galaxies avec des boucliers anti-missiles et bien d'autres plans aberrants et très coûteux menacent non seulement l'utilisation pacifique de l'espace, mais également la survie même de l'espèce humaine. À cet égard, ma délégation voudrait dire qu'elle souscrit pleinement à ce qui a été déclaré dans le cadre de la Déclaration finale qui a été adoptée lors du Sommet des chefs d'États et de gouvernements du Mouvement des pays non alignés qui a eu lieu à La Havane en septembre 2006. Je cite: "Les chefs d'États et de gouvernements ont reconnu l'intérêt commun de l'ensemble de l'humanité relativement à l'exploration et l'utilisation de l'extra-terrestre à des fins pacifiques et ont souligné que la prévention de la course aux armements dans l'extra-terrestre éliminerait un grave danger pesant sur la paix et la sécurité internationales. Ils ont également souligné qu'il était d'une importance primordiale que soient respectés strictement les accords existant relativement à la limitation des armements et au désarmement en ce qui concerne l'espace extra-terrestre et en particulier pour ce qui a trait aux accords bilatéraux. Pour ce qui a trait également au régime juridique en vigueur, ils ont souligné qu'il était urgent de commencer le travail de fond à la Conférence du désarmement, relativement à la prévention d'une course aux armement dans l'espace." Fin de citation.

Dans ce contexte, Monsieur le Président, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace doit jouer un rôle particulier tant par sa contribution à la diffusion et à la promotion des utilisations pacifiques de l'espace que pour ce qui a trait à la contribution qu'il fait et doit continuer de faire à la consolidation et au renforcement des principes moraux et des instruments juridiques qui garantissent une utilisation absolument pacifique, juste et sans discrimination de toutes les applications spatiales.

C'est dans cet esprit que Cuba participe aux activités du Comité et avance modestement sur la voie de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique en devant faire face à bien des difficultés, certaines sont inhérentes à notre situation de pays pauvre et sous-développé, mais d'autres encore pires sont dues au blocus économique, commercial et financier injuste que nous impose depuis près de 50 ans le Gouvernement des États-Unis. C'est un blocus qui a coûté déjà à mon pays plus de 86 milliards de dollars et qui a des répercussions sur tous les aspects de notre vie économique et sociale.

À Cuba, l'utilisation des satellites pour la météorologie et pour le contrôle de l'environnement s'est renforcée depuis 2001, moment où l'Institut de la météorologie a acquis une station de haute résolution pour la réception des signaux émanant des satellites polaires et géostationnaires. Cela signifie un important progrès technologique qui a révolutionné les processus de réception et de traitement des images satellitaires. Ces nouvelles images sont utilisées de façon positive pour contrôler les cyclones tropicaux qui nous touchent très directement. En même temps, on a ainsi pu identifier plus facilement les incendies de forêts, 24 heures par jour en déterminer l'ampleur, les déplacements et on peut plus facilement suivre les points chauds. Différentes stations de notre pays travaillent également à l'utilisation de la télédétection pour actualiser les cartes topographiques à différentes échelles et pour examiner également les changements spatiaux temporels des bassins hydrographiques, et on peut étudier également de plus près les couverts forestiers du territoire national.

Monsieur le Président, je voudrais brièvement vous parler de certains critères dont il est question relativement à l'ordre du jour de la présente session. Ma délégation, comme elle l'a dit déjà par le passé, est d'accord avec le critère selon lequel des traités et principes approuvés par les Nations Unies en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique constitue une base importante pour le développement des activités spatiales pacifiques. Nous considérons que ce cadre juridique est insuffisant notamment parce qu'il ne garantit pas l'interdiction de la course aux armements dans l'espace. L'analyse au sein de ce Comité et de ses Sous-Comités d'autres options permettant de renforcer la législation spatiale et en particulier de propositions visant à interdire l'utilisation de tout type d'armes dans l'espace, cela n'est aucunement un exercice théorique comme certains le prétendent. Nous avons déjà dit combien nous étions vivement préoccupés par les répercussions de telles politiques en ce qui concerne la survie même de l'humanité.

Par ailleurs, je voudrais souligner combien il est particulièrement important de s'entendre sur une définition de l'espace extra-atmosphérique. Les problèmes à ce sujet ne permettent pas de renforcer et de sécuriser la confiance relativement à l'utilisation pacifique de l'espace et il faut donc régler ces problèmes le plus rapidement possible et nous espérons que l'on pourra bientôt parvenir à des propositions constructives à ce sujet dans le cadre des discussions qui ont lieu au sein du groupe de travail pertinent.

Une autre chose qui nous paraît très importante et qui doit être examinée de façon prioritaire par le Comité, c'est ce qui touche l'orbite géostationnaire, ressource naturelle limitée qui présente des caractères qui lui sont spécifiques et qui est exposée à un risque de saturation. Son utilisation devrait être fondée sur le principe de l'accès rationnel et équitable pour tous les pays en tenant compte tout particulièrement des besoins des pays en développement.

Monsieur le Président, ma délégation voudrait souligner l'importance des conférences spatiales des Amériques. C'est un excellent moyen de promouvoir les sciences et technologies spatiales dans notre région et mon pays y participe très activement. Dans ce contexte, nous voudrions souligner l'excellente façon dont s'est déroulée cette conférence en 2006 à Quito et nous voudrions rendre hommage aux efforts qu'a réalisés ce pays à cette occasion. Nous nous félicitons du fait que le Gouvernement guatémaltèque ait proposé d'organiser la prochaine édition de cette conférence.

Avant de terminer, ma délégation voudrait dire qu'elle souscrit pleinement aux déclarations qui ont été faites pour rendre hommage à M. Sergio Camacho, à son professionnalisme, à son sens des responsabilités, qualités dont il a fait preuve à la direction du Bureau des affaires spatiales. Merci.

**Le PRÉSIDENT:** Je remercie notre distingué collègue représentant de Cuba pour son intervention, et je le remercie aussi pour les félicitations qu'il a adressées au Dr Camacho et auxquelles là aussi le Comité souhaite s'associer bien entendu.

Je vais maintenant donner la parole au Dr B.N. Suresh de la délégation de l'Inde.

**M. B.N. SURESH (Inde)** [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, ma délégation se félicite de vous voir présider nos travaux, dirigeant les travaux de la cinquantième session du COPUOS qui est une session importante. Nous voudrions également nous féliciter de la contribution significative apportée par le Comité au cours des 50 dernières années, notamment dans le domaine de la

mise en place des capacités, du développement durable, le renforcement de la coopération internationale, profitant aussi bien pour les pays explorant l'espace que les pays utilisant l'espace, et avant tout préservant l'utilisation de l'espace uniquement et exclusivement à des fins pacifiques.

Monsieur le Président, nous sommes heureux que sous votre direction capable au cours de la quarante-neuvième session du COPUOS, le Comité a pu faire des progrès remarquables notamment sur les points de l'ordre du jour liés aux débris spatiaux et à la gestion des catastrophes naturelles. Nous sommes convaincus que sous votre direction capable, le Comité pourra poursuivre ses progrès à la présente session également. Je puis vous assurer du plein soutien et de la pleine coopération de ma délégation pour atteindre ces résultats concrets.

Nous sommes heureux du fait que dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur l'espace, une exposition spéciale a été organisée. Cette exposition constitue une plateforme utile pour un grand nombre d'organisations de présenter leurs capacités, les résultats et les projets futurs. La délégation indienne considère que le débat de haut niveau sur l'exploration de l'espace qui se tiendra à la présente session est une initiative tout à fait louable. Les débats de ce type permettront de regrouper les pays travaillant dans l'espace à partager leur excellence scientifique et leur leadership technologique et leur permettra de promouvoir la coopération internationale. À cette fin, le rôle particulier joué par les Nations Unies pour promouvoir les activités spatiales pour le bien de l'humanité est particulièrement important. La délégation indienne fera une présentation technique sur les activités et l'exploration spatiale pendant ce débat de panel.

Je voudrais rapidement présenter les progrès réalisés par l'Inde dans le domaine spatial depuis la session de juin dernier. Pendant cette année, le lanceur satellite polaire de l'INSRO, le PSLV57 a lancé quatre satellites dans l'orbite héliosynchrone polaire de 635 km. Ce lancement a eu lieu du Centre spatial [??]. Pendant cette mission pour la première fois, deux satellites primaires seront à bord. Les deux satellites primaires qui sont à bord étaient le CARTOSAT-2 de l'Inde et l'autre la capsule spatiale de l'expérience de Recovery, SRE-1. Le CARTOSAT-2 a un satellite de télédétection de 680 kg qui devrait obtenir une imagerie spécifique de haute résolution d'une plateforme mobile. Le satellite est en bonne forme et fournit des images de haute résolution très utiles pour être utilisées aux fins du développement national. L'autre satellite primaire SRE-1 est une capsule de 550 kg qui doit fournir une plateforme pour mener des expériences microgravité en plus de

la démonstration des éléments techniques nécessaires pour la rentrée et la récupération des capsules spatiales. La capsule est en orbite pendant près de dix jours, pendant ce temps-là elle a procédé à plusieurs expériences de microgravité. Ensuite, la capsule a été désorbitée et a pu rentrer dans l'atmosphère dense et s'est posée à l'endroit même qui a été prévu, c'est-à-dire dans les eaux indiennes au large de Sierra Cora. La capsule ensuite a été récupérée en haute mer.

En plus de ces deux satellites primaires, la mission portait également deux satellites auxiliaires des clients internationaux 1, la [??], un satellite de vidéosurveillance de 55 kg appartenant à l'Institut national aéronautique et spatial de l'Indonésie, et l'autre [??] de l'Université de Camouche, et l'Association des technologies spatiales de l'Argentine. L'Argentine a l'intention de procéder à une expérience de radioamateur.

Ensuite, le 11 mars 2007, le satellite de communication indien, INSAT, pour dix ans va répondre aux besoins de télédiffusion de la télévision nationale, a été lancé par le lanceur Ariane-5 de Kourou, la Guyane française. Il portait 12 transpondeurs de bande KU de haute puissance et de 12 transpondeurs de bande C.

Plus récemment, le 23 avril, le lanceur satellite polaire a lancé un satellite AGIL 350 kg de l'Agence spatiale italienne, sur une orbite précise. AGIL a été une mission astrophysique de l'Agence spatiale italienne et c'était la première fois qu'un satellite primaire commercial appartenant à un client international était lancé en utilisant le PSLV. Avec ce lancement, nous avons réitéré la fiabilité de nos lanceurs qui pourront participer à différents types de missions et réaliser différentes missions.

Dans le domaine du programme d'application spatiale aux fins du développement national, de nombreux programmes ont également fourni un apport inestimable. Notre effort à fournir une éducation de qualité à l'échelle du pays, le projet de télééducation a été lancé il y a plusieurs années. Aujourd'hui, plus de 14 000 classes ont bénéficié de ce programme. Les réseaux de télééducation ont profité à la majorité des clients, des écoles, des collèges, des instituts de formation professionnels. On a mis en place des salles virtuelles interactives grâce à l'utilisation d'une connectivité numérique. Pendant cette session, la délégation indienne fera une présentation sur ce point.

Pour ce qui est des consultations médicales disponibles dans les villes ou aux patients qui se situent dans les zones éloignées inaccessibles, le projet de télé-médecine entrepris par l'INSRO a donné des résultats très convaincants.

Actuellement, le réseau de télémédecine INSRO a mis en place 225 hôpitaux dont 185 dans les zones rurales qui sont reliées à 40 hôpitaux spécialisés situés dans les grandes villes. Au fil des années, le nombre des réseaux du Centre de ressources d'éducation et de télémédecine ont été mis en place et permettent d'avoir une meilleure couverture du pays. En Inde, le mécanisme de prestation de différents services spatiaux et différents produits tels que la télééducation, télémédecine, l'information sur les ressources naturelles pour la planification et le développement au niveau local, les conseils sur l'agriculture, la pêche, la gestion des terres et des ressources en eau, la gestion du bétail, sont menés par un mécanisme appelé *Village Resources Center* qui est entrepris par l'INSRO. Aujourd'hui, 260 de ces centres sont en place à l'échelle du pays, fournissant un apport important aux communautés locales, leur permettant d'aborder différents aspects sociaux. Leur nombre va atteindre 400 centres d'ici la fin de l'année. Nous pensons que ce concept est très utile et est une autre application appropriée qui pourrait être émulée par d'autres pays en développement.

Par ailleurs, certains des principaux programmes des applications spatiales se poursuivent. Par exemple, les estimations de la production, la prévision des zones de pêche potentielles, et la création des inventaires nationaux des terres arides.

Un autre segment important des activités spatiales de l'Inde a été la coopération internationale. Nous avons collaboré à différentes agences spatiales avec différents pays, grâce à la signature d'accords bilatéraux et multilatéraux avec différents pays. Récemment, l'Organisation indienne de recherche spatiale et l'Agence spatiale française le CNES, ont signé des mémorandums d'entente pour la coopération liée à la mission de petits satellites d'observation de la Terre. Un accord important a été signé avec la Fédération de Russie pour la coopération dans le domaine du positionnement et des services à partir de satellites ainsi qu'une mission des sciences spatiales par petits satellites appelés YUGSAT. La disponibilité des services de navigation spatiale pour les usages scientifique, commercial et civil a été rendue possible grâce à la coopération internationale. Ces arrangements avec les États-Unis et la Fédération de Russie sont également des éléments importants de notre coopération.

Nous allons accueillir une réunion du Comité international du système de navigation globale au cours de la première semaine de septembre 2007 afin de poursuivre cette coopération dans ce domaine important de navigation spatiale. En 2006, deux ateliers importants ont été organisés en Inde, un au mois d'août sur la télémédecine et la

reconstruction en Afghanistan, et l'autre, l'Atelier NASA/Nations Unies sur l'Année héliophysique 2007 et les sciences spatiales fondamentales, qui s'est tenu à Bangalore en novembre.

Récemment, l'Inde a signé un accord de coopération avec le Gouvernement brésilien visant à partager les données et les images de télédétection. Pour ce qui est de l'initiative du projet Sentinel/Asie qui a été conçu sous l'égide du Forum de l'Agence spatiale régionale Asie-Pacifique, l'INSRO participera à cette initiative, en contribuant trois nœuds, c'est-à-dire la fourniture de données formation, mise en place des capacités et nœuds d'utilisateurs.

La délégation indienne est heureuse d'annoncer que, sur invitation de la JAXA, l'INSRO a décidé de coparrainer l'Agence en association avec la JAXA pour organiser la 14<sup>ème</sup> session du Forum des agences spatiales régionales. Cette session se tiendra à Bangalore du 21 au 23 novembre 2007. L'INSRO cherche à porter les compétences et les services pour aider les pays en développement dans le domaine de la technologie spatiale. Le Centre des sciences et technologies spatiales pour la région de l'Asie et le Pacifique affilié à l'ONU et basé en Inde, est une initiative en ce sens. Le centre actuellement a mis en place 26 programmes de formation post-graduate d'une durée de neuf mois et trois sont actuellement en cours. En plus, il a organisé des ateliers à plus court terme. Jusqu'à présent, 708 chercheurs de 30 pays d'Asie-Pacifique et 26 chercheurs de 16 pays en dehors de la région ont profité des activités de formation de ce centre.

L'Inde accueillera cette année le 58<sup>ème</sup> Congrès astronautique international à Iderabad du 24 au 27 septembre 2007 sous l'égide de la FIA de l'Académie internationale d'astronautique et de l'Institut international du droit spatial, l'IISL. Étant donné que nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'âge spatial, un événement spécial est également prévu. Au nom de l'Inde et du comité d'organisation de l'IIAC 2007, ma délégation profite de cette occasion pour inviter très chaleureusement toutes les délégations à participer à ce congrès.

Monsieur le Président, l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques est très important aussi bien pour les pays en développement que les pays développés. À cet égard, il est de la responsabilité de chaque pays de préserver l'espace à des fins purement pacifiques sans essayer de lancer de nouvelles technologies qui pourraient aboutir à la militarisation de l'espace à l'avenir et qui violeraient le concept fondamental d'un espace utilisé à des fins purement et uniquement pacifiques.

Un autre point que nous voudrions mentionner est le suivant. La libre disponibilité des images à haute résolution sur les régions sensibles, disponibles sur Internet. Cela constitue une préoccupation importante pour un grand nombre de pays pour des raisons stratégiques. Il est important de mettre en place des directives au niveau national pour réglementer la disponibilité de ces données sensibles dans le domaine public.

Ma délégation voudrait souligner que le COPUOS devrait déployer tous les efforts afin d'accroître la sensibilisation à l'importance des applications spatiales pour améliorer la condition humaine et encourager la plupart des pays en développement à participer aux applications spatiales et au développement durable.

Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT:** Je vous remercie M. Suresh pour votre intervention qui nous rappelle à nouveau les succès importants du programme spatial de votre pays qui s'est traduit en particulier par le lancement récent de satellites AGIL de l'Italie lors d'un lancement par votre lanceur en orbite polaire. Je voudrais aussi vous adresser bien sûr, mes meilleurs vœux pour le succès du Congrès d'astronautique qui se tient à Iderabad cette année au mois de septembre et dans l'organisation duquel vous jouez un rôle de premier plan. Je serai heureux de vous retrouver à cette occasion à Iderabad au mois de septembre.

Je vais maintenant, si vous le voulez bien, donner la parole à l'Ambassadeur Morejon-Almeida représentant de l'Équateur.

**M. B. MOREJÓN-ALMEIDA** (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci beaucoup, Monsieur le Président. Au nom de l'État équatorien, je voudrais vous faire part de nos félicitations les plus chaleureuses à vous voir occuper la présidence du Comité et nous vous souhaitons une très grande réussite et nous sommes convaincus que grâce à votre expérience, à votre compétence, la session actuelle pourra poursuivre sur la voie de la coopération qui caractérise les débats et conclusions du Comité et de ses organes subsidiaires.

Nous voudrions également exprimer notre profonde gratitude, notre admiration pour la façon très professionnelle dont M. Sergio Camacho s'est acquitté de sa tâche à la tête du Bureau des affaires spatiales. Mon pays s'est senti solidement appuyé par l'attitude dont a toujours fait preuve M. Camacho. Nous lui souhaitons une très grande réussite dans son avenir professionnel. Je voudrais également féliciter le Secrétariat pour son travail, notamment en ce qui concerne la préparation de la session actuelle.

Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration qui a été faite par mon collègue, l'Ambassadeur de la Colombie, pour présenter le point de vue du GRULAC.

Monsieur le Président, l'occasion est particulièrement opportune pour souligner le cinquantième anniversaire du Comité pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Cinquante ans d'un travail précieux qui a apporté beaucoup à l'humanité. Nous voudrions également souligner le quarantième anniversaire du Traité de l'espace. C'est un événement historique dans l'évolution du droit spatial et la région de l'Amérique latine et des Caraïbes y a contribué de façon importante et qui ne saurait être mise en doute. Voilà une excellente occasion de réfléchir sur les résultats atteints en la matière car nous avons là un cadre conceptuel du droit international de l'espace et un de ces éléments fondamentaux est la coopération internationale. Il s'agit en effet du meilleur moyen de pouvoir retirer tous les avantages de l'espace dans l'intérêt commun. Tout cela se faisant dans la perspective selon laquelle il est essentiel que, en ce qui concerne l'espace, on puisse s'appuyer sur un ordre juridique assurant la promotion du développement des personnes et des sociétés.

Il est important également de souligner le cinquantième anniversaire du lancement de SPOUTNIK-1, événement qui a marqué les débuts de l'ère spatiale et qui a montré à la communauté internationale qu'il était incontournable d'examiner tous les problèmes liés à l'exploration de l'espace et à tout ce que cela pouvait avoir comme répercussions en ce qui concerne les intérêts les plus élevés de l'humanité.

Pour mon pays, la coopération internationale est extrêmement importante et on ne doit pas se limiter à des déclarations, il faut que cela devienne le principe directeur du droit international de l'espace. Il est donc essentiel d'appliquer les recommandations d'UNISPACE III et dans cet esprit, l'Équateur est tout à fait d'accord avec ce qui a été réalisé par le Sous-Comité scientifique et technique quant au fait que l'application des recommandations d'UNISPACE III permettra aux pays en développement de faire face à certains défis. C'est pourquoi il est important que les pays industrialisés permettent aux pays en développement de lancer des programmes d'application spatiale permettant d'assurer leur progrès et surtout à notre époque, là où il devient indispensable de mondialiser la solidarité.

L'Équateur se trouve placé à un endroit dans notre continent où l'on est particulièrement exposé à des catastrophes naturelles. En effet, 80% des volcans dans notre pays sont actifs. Il y a également

le phénomène du Niño qui entraîne des pertes humaines et économiques très importantes. C'est pourquoi mon pays appuie la mise en œuvre du système SPIDER qui devrait permettre aux activités de réduction des effets, de prévention ou de secours en cas de catastrophes naturelles, de pouvoir se réaliser dans les meilleures conditions.

Monsieur le Président, pour ce qui a trait à l'accès et à l'utilisation équitable de l'orbite géostationnaire, il m'appartient de répéter que c'est une priorité pour l'État équatorien. Mon pays affirme donc une fois de plus que cette ressource naturelle limitée doit être accessible en priorité à tous les pays et notamment aux pays en développement et qui occupent une position géographique particulière et qu'il faut utiliser dans ces conditions l'espace extra-atmosphérique dans l'intérêt commun. Il convient d'ailleurs de signaler que l'Équateur a contribué de façon importante à l'élaboration du droit international spatial et c'est ce dont on trouve le reflet dans sa législation nationale et notre gouvernement accorde une importante priorité à cette question.

Il est donc indispensable de conserver cet espace de réflexion pour examiner des règles visant à assurer une égalité quant à l'accès et l'utilisation de cette ressource naturelle limitée, sans rejeter l'adoption d'un régime international particulier applicable à cette orbite géostationnaire et qui tiendrait compte des besoins et des nécessités des pays en développement et de la situation géographique de certains pays. Tout cela en conformité avec les dispositions de l'article 44 des statuts de l'UIT tels qu'amendés à Minneapolis en 1998. Nous reconnaissons à cet égard la compétence du Comité pour ce qui est de l'examen des aspects juridiques et politiques de cette question.

C'est pourquoi l'Équateur a examiné avec un intérêt particulier les conclusions du Sous-Comité des affaires scientifiques et techniques relativement au projet que le Bureau des affaires spatiales de concert avec la Colombie, a réalisé pour déterminer les modalités d'utilisation de cette orbite géostationnaire. Les résultats permettent de déterminer que 97% de cette utilisation relèvent uniquement des États industrialisés. Il convient d'examiner de plus près cette tendance qui traduit un préjudice très net relativement aux droits économiques des pays en développement.

Monsieur le Président, mon pays s'inspirant des engagements relatifs à la coopération internationale comme cadre directeur du présent forum, a assumé avec un grand sérieux la responsabilité de la réalisation de la Cinquième Conférence spatiale des Amériques à Quito du 25 au 28 juillet 2006. Je vous remercie,

Monsieur le Président, pour la référence que vous avez faite à cette réunion et pour ce qui a été dit par différents collègues à propos également de cette Conférence. Conformément à ce qui avait été stipulé dans la Déclaration de San Francisco de Quito, nous avons réalisé des consultations internes afin de mettre sur pied une instance spatiale équatorienne organe qui régira le développement des applications scientifiques et technologiques en Équateur sur le plan de l'espace. Cela sera également l'instance qui assurera la promotion des programmes liés à l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques avec tous les avantages que cela peut présenter, et il jouera également un rôle de coordination entre les organismes publics et privés, nationaux et internationaux ayant des compétences en la matière.

De la même façon, d'importants progrès ont été réalisés relativement à l'exécution d'un mégaprojet national engagé sous le thème "Amélioration de la qualité de vie de la société équatorienne grâce à l'utilisation des nouvelles technologies, de l'information et des télécommunications". Ce mégaprojet recouvre différents projets réalisés dans des domaines tels que la télémédecine, le téléenseignement, l'accès au savoir, la prévention et la réduction des effets des catastrophes naturelles et la protection de l'environnement et du patrimoine culturel.

Pour ce qui a trait à la télémédecine, mon pays s'emploie également à mettre en place un programme national de télémédecine avec toutes ses composantes, la connectivité, le réseau informatique, la télémétrie, la formation, l'éducation permanente, la recherche, le développement, la technologie et tout cela afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins de santé et ainsi afin de relever la qualité de vie des Équatoriens et des Équatoriennes. Pour ce qui a trait à l'éducation, l'Équateur a coordonné la réalisation de séminaires et d'ateliers concernant les applications de la science et de la technologie spatiale afin de créer une conscience collective relative à l'importance de l'utilisation de ces technologies.

De la même façon, nous encourageons au niveau national les recherches sur les sciences spatiales pour contribuer à l'élaboration de la législation spatiale internationale et notamment pour ce qui a trait à l'application des recommandations d'UNISPACE III et nous souhaitons que puisse être analysé tout ce qui a trait à cela par les institutions compétentes, les centres universitaires et la population dans son ensemble.

Le Gouvernement de l'Équateur va bientôt souscrire un accord de coopération spatiale avec l'Argentine et on a également engagé des activités

visant à créer en Équateur un campus de CRECTEALC tel qu'il existe déjà au Mexique et au Brésil.

Pour ce qui a trait au travail réalisé par le secrétariat temporaire confié à l'Équateur relativement à la Conférence spatiale des Amériques, pendant trois ans, il y aura divers projets qui devront être exécutés tels qu'ils ont été présentés dans la Déclaration de San Francisco de Quito et dans le plan d'action. Le secrétariat temporaire, en tant que mécanisme régional ayant une autonomie juridique et administrative, dispose actuellement d'une structure composée notamment d'une commission permanente de planification, de deux comités, un comité de la science et de la technologie et un comité des affaires juridiques et de la coopération, et également une unité administrative. Au niveau international, ce secrétariat temporaire peut compter sur un groupe international d'experts qui peut ainsi être consulté et on a également des liens avec différents autres secrétariats, des organismes internationaux et autres organes liés à l'espace.

Le secrétariat temporaire de la Cinquième Conférence des Amériques est installé au Ministère des affaires extérieures de l'Équateur et il a élaboré une page Web qui permet de diffuser l'information. Dans ce contexte, des contacts ont été pris afin de mettre sur pied des accords de coopération avec des organismes internationaux et des agences spatiales régionales ou extérieures à notre région. Dans un sens, le secrétariat a entrepris diverses activités de concert avec des organismes tels que l'UNESCO, le CRECTEALC, l'INPE, la CONAE, le Centre national des affaires spatiales de la France, l'Agence spatiale japonaise, le Centre spatial allemand et d'autres encore.

Il convient de souligner que le secrétariat temporaire de la Cinquième Conférence spatiale des Amériques a réalisé un projet très intéressant, celui des camps spatiaux de l'Équateur qui a été réalisé en collaboration avec l'UNESCO. Ces camps spatiaux sont des activités éducatives s'adressant à des élèves de l'enseignement secondaire. L'objectif de ces camps est de renforcer la connaissance de la science, de la technologie et de l'exploration de l'espace. Chacun de ces camps est divisé en trois types d'activités, rencontres avec des experts internationaux, activités de terrain et enfin, téléobservation grâce au télescope que nous a donné l'UNESCO. Différents conférenciers importants ont participé à ces camps, je citerai notamment Mme Yolanda Berenguer de l'UNESCO, Mme Takemi Chiku de l'Agence spatiale du Japon, M. Pablo Cuarta du Planétarium de Bogota, et l'astronome Jean-Jacques Favier du Centre national d'études spatiales de la France.

Il convient de signaler que les camps de l'espace réalisés en Équateur ont marqué le début de toute une série d'activités éducatives réalisées au plan international. On peut citer également les camps spatiaux régionaux auxquels participeront des pays membres de la Cinquième Conférence des Amériques et dont le projet est en cours d'élaboration de la part du secrétariat temporaire. Il sera présenté à l'UNESCO.

De la même façon, le secrétariat temporaire de la Cinquième Conférence des Amériques par l'entremise de son comité de la science et de la technologie est en train de réaliser une étude de faisabilité afin de pouvoir réaliser le projet intitulé "Stalatlite" qui a une dimension régionale et qui consiste en l'élaboration d'un prototype de satellite à des fins de recherche. On est en train de réaliser également un projet de télé-médecine qui a été lancé au niveau national, diverses étapes en ont déjà été réalisées, il s'agit de renforcer les activités dans le domaine de la santé que réalisent diverses institutions nationales et cela permettra notamment de réaliser le télé-diagnostic grâce à la transmission d'images et de données, ainsi que l'éducation permanente par la voie satellitaire entre différentes unités d'un même secteur, entre différents secteurs, et permettra d'établir des liens avec des centres de référence nationale internationaux. Ce projet sera ensuite élargi au niveau régional dans une première étape en collaboration avec la Colombie et le Pérou.

Dans ce contexte, le secrétariat temporaire de la Cinquième Conférence des Amériques réalisera au cours des prochains mois la première réunion des secrétariats temporaires prévue dans la Déclaration de San Francisco de Quito. La première réunion visera à identifier des sources de financement et des séminaires et ateliers relatifs à la législation spatiale et à la méthodologie en vue de la formulation de la gestion financière des projets scientifiques et techniques. Il y aura également des mesures qui seront prises en faveur de l'élaboration du projet CAPACNAN [???], auquel participent six pays et des démarches seront entreprises également en vue de mettre sur pied une alliance stratégique, des stations terrestres entre l'Équateur, le Brésil et l'Argentine. Cela permettra de pouvoir disposer d'une information spatiale plus vaste et de mettre sur pied une archive historique d'images satellitaires et bien d'autres activités également seront ainsi favorisées.

Comme on peut donc s'en rendre compte, Monsieur le Président, le travail réalisé par le secrétariat temporaire est intense, il nécessite beaucoup de persévérance et de professionnalisme mais toutes ces activités très louables nécessitent un renforcement de la coopération internationale pour que puissent être réalisés tous les projets envisagés dans les documents officiels de la Cinquième

Conférence spatiale des Amériques. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, je m'adresse à vous pour demander que dans le rapport final de la présente session soit inclus un paragraphe faisant référence au secrétariat temporaire en tant que forum régional chargé de promouvoir la connaissance et l'application des sciences et de la technologie spatiale en faveur de la sécurité, du développement et du bien-être des pays de la région. Il nous faut pour cela pouvoir compter sur l'appui et la coopération internationale afin que puisse être réalisé le mandat qui a été défini dans le cadre de la Cinquième Conférence des Amériques.

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT:** Je remercie l'Ambassadeur Moreijon-Almeida pour son intervention au nom de l'Équateur et j'en profite pour adresser mes félicitations à l'Équateur pour l'excellente organisation de la Cinquième Conférence spatiale des Amériques au mois de juillet de l'année dernière et bien sûr pour formuler des vœux pour l'activité du secrétariat *pro tempore* de cette Conférence spatiale des Amériques au cours des prochaines années.

Je vais maintenant donner la parole à l'Ambassadeur François-Xavier Deniau, représentant de la France.

**M. F.-X. DENIAU (France):** Merci, Monsieur le Président. Je voudrais d'abord dire combien la délégation française se réjouit de vous voir une nouvelle fois présider les travaux de notre Comité, tout particulièrement en cette année 2007 où nous célébrons plusieurs événements qui ont marqué l'histoire spatiale. Le lancement du premier satellite artificiel de la Terre, SPOUTNIK-1, il y a 50 ans, le quarantième anniversaire du Traité de l'espace, la cinquantième session de notre Comité, enfin.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier les présidents du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique pour la façon dont ils ont fait progresser nos travaux au cours de l'année écoulée.

Je voudrais tout particulièrement saluer aujourd'hui le travail effectué depuis plusieurs par M. Sergio Camacho à la tête du Bureau des affaires spatiales, au cours d'une période où celui-ci a été investi de nouvelles responsabilités et où le rôle de ce service s'est accru de manière significative. Je voudrais joindre ma voix à celle des nombreuses délégations qui se sont exprimées avec éloquence sur l'excellence du travail réalisé par M. Camacho que je remercie.

Je voudrais aussi remercier le Directeur exécutif de l'UNOV, M. Costa, d'avoir participé à

l'ouverture de nos travaux, je crois que c'était un signe important de l'importance de ce Comité.

Monsieur le Président, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique joue un rôle clé dans la diffusion et la promotion des utilisations pacifiques de l'espace et constitue l'enceinte privilégiée de la coopération internationale. Au cours de la quarante-neuvième session, nous avons décidé de charger le Président de notre Comité de mener des consultations afin d'élaborer un document sur le rôle et les activités futures du Comité. La délégation française salue la façon dont vous avez mené ces consultations qui ont permis de recueillir les avis de nombreux experts et de disposer de versions préliminaires de ce document lors des réunions des Sous-Comités. La délégation française soutient les efforts que vous déployez en vue de revitaliser le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. En effet, votre document contient plusieurs pistes susceptibles de renouveler les discussions au sein de notre Comité et d'orienter ses travaux pour les années à venir.

Pour ma délégation, la contribution des systèmes spatiaux au développement durable constitue en effet un domaine prioritaire et nous nous félicitons de la place qui a été réservée à ce thème dans le document de réflexion. En effet, chaque outil développé dans le domaine spatial depuis 50 ans peut et doit contribuer au développement de l'homme. L'extension des bénéfices de l'activité spatiale à l'ensemble des pays, notamment aux pays en développement, constitue à cet égard un objectif auquel la délégation française est particulièrement attachée et qui constitue une mission prioritaire du Bureau des affaires spatiales.

Je voudrais à ce propos souligner en particulier l'importance d'une mise en œuvre effective des dispositions de la résolution sur le multilinguisme qui a été adoptée il y a deux semaines par l'Assemblée générale des Nations Unies par consensus. Cette résolution appelle en particulier le Secrétariat à dispenser l'assistance technique dans les langues des bénéficiaires et c'est un point sur lequel le groupe des États membres de l'Organisation internationale de la francophonie sera particulièrement vigilant.

Parmi les autres thèmes, il est proposé dans votre document de suivre les activités de coordination des systèmes spatiaux indépendants ayant la même application, observation de la Terre ou navigation, de lancer de nouvelles réflexions sur des activités spatiales spécifiques telles que l'ouverture de l'exploration spatiale aux pays en développement, la protection de la Lune et des autres corps spatiaux, les voyages spatiaux ou les



risques dus à des objets spatiaux proches dits objets géocroiseurs.

Enfin, la délégation française accueille avec un grand intérêt la perspective d'une réflexion sur des lignes directrices directrices relatives à la sûreté des activités spatiales, réflexion qui pourrait à plus long terme déboucher sur un code de la route spatial. Ces dernières années, les travaux sur les débris ont en effet montré tout l'avantage qu'il y a à définir en commun de bonnes pratiques destinées à préserver ou à renforcer l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et nous pensons que les mêmes méthodes permettraient de progresser sur la question du code de la route spatial.

Aussi, ma délégation soutient-elle sans réserve la suggestion exprimée au point 29 du document L.268, de créer un groupe de travail au sein du Sous-Comité scientifique et technique pour étudier cette importante question.

Monsieur le Président, le chantier de l'ensemble de lancement SOYOUZ en Guyane a été inauguré le 26 février dernier. À cette occasion, une plaque commémorative a été dévoilée et une pierre du pas de tir de Baïkonour d'où c'était envolé le cosmonaute Youri Gagarine en 1961, a été déposée sur le site. C'est un symbole fort qui traduit la continuité entre les activités menées sur le site de lancement russe qui a vu le début de l'ère spatiale avec SPOUTNIK et avec le premier vol habité, continuité avec l'implantation du lanceur SOYOUZ en Guyane. Celle-ci marque l'aboutissement de 40 ans de coopération spatiale entre la France et la Russie, de 10 ans de coopération industrielle au sein de STARSEM et d'une longue coopération entre l'Agence spatiale européenne et l'Agence fédérale spatiale russe ROSCOSMOS. L'implantation du lanceur SOYOUZ en Guyane permettra après un premier lancement prévu pour la fin de l'année 2008, d'utiliser la position équatoriale de la Guyane qui permet d'augmenter de façon significative la capacité de SOYOUZ pour lancer des satellites de communication en orbite géostationnaire, des satellites de navigation du système européen GALILEO, des satellites d'observation de la Terre en orbite polaire, et des sondes interplanétaires.

Aux côtés du lanceur lourd Ariane-5 et du lanceur plus léger VEGA, SOYOUZ en Guyane complètera harmonieusement la gamme des lanceurs européens dont l'exploitation a été confiée à Ariane Espace.

Monsieur le Président, je voudrais également vous donner quelques nouvelles du satellite KOUROU, lancé le 27 décembre dernier par un lanceur SOYOUZ-1B depuis la base russe du Kazakhstan, le satellite KOUROU est le fruit d'une

collaboration étroite entre le Centre national d'études spatiales de France, l'Agence spatiale européenne, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Brésil et l'Espagne. L'objectif de ce programme est double. D'une part, réaliser les premières observations sismologiques systématiques d'étoiles autres que le soleil et d'autre part, faire une recherche de planètes analogues à la nôtre avec une précision jusqu'alors inégalée. Les deux principales qualités de cette mission sont d'une part de permettre l'observation en continu des mêmes étoiles, cela a été déjà fait aujourd'hui sur plus de 60 jours, et d'autre part de mesurer leur variation de luminosité avec une grande précision. Le satellite a ainsi permis de découvrir début mai une exoplanète, c'est-à-dire comme vous le savez mieux que moi, une planète située en dehors du système solaire, qui a été baptisé KORO-EXO-1B, le satellite a également détecté de premières oscillation dans une étoile de type solaire. Dans les deux cas, ces observations ont été faites avec une excellente précision.

Monsieur le Président, la France se félicite des excellents résultats obtenus au cours des travaux du quarante-quatrième Sous-Comité scientifique et technique et du quarante-sixième Sous-Comité juridique. En ce qui concerne le Sous-Comité scientifique et technique, celui-ci a en particulier endossé des recommandations sur les débris spatiaux que nous souhaitons maintenant voir adoptées par le Comité. Ces recommandations que les États sont incités à mettre en œuvre sur une base volontaire devraient permettre de progresser encore en matière de limitation des débris dans l'espace. L'actualité récente a en effet montré l'importance que la mise en œuvre de ces recommandations pourrait avoir pour l'utilisation pacifique de l'espace. Ma délégation avait, à cet égard, fait connaître sa position lors de la dernière réunion du Sous-Comité scientifique et technique. Aujourd'hui, nous nous réjouissons que les recommandations aient fait l'objet d'un consensus au sein du Sous-Comité et nous formons le vœu qu'elles puissent faire l'objet d'une résolution soumise à la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Mon pays reste bien évidemment vigilant sur l'augmentation des débris spatiaux et c'est avec plaisir que nous accueillerons les prochaines réunions du Comité interagences de coordination sur les débris spatiaux au CNES à Toulouse du 3 au 6 juillet prochain.

Je voudrais également souligner l'heureux aboutissement du programme pluriannuel sur les sources d'énergie nucléaire qui a conduit à l'adoption d'un partenariat avec l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'établissement d'un cadre international technique

de sûreté nucléaire spatiale favorisant ainsi les indispensables synergies.

En ce qui concerne la plateforme SPIDER destinée à regrouper des ressources spatiales pour la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence, la France tient à remercier l'ensemble des pays qui se sont dès à présent engagés, notamment la Chine et l'Allemagne. Nous suivons avec attention le plan de mise en œuvre géré par le Bureau des affaires spatiales et nous souhaitons que SPIDER sache se coordonner au mieux avec les outils et les organisations déjà existants et en particulier avec UNOSAT à Genève.

Notre délégation voudrait également féliciter le groupe de travail sur l'immatriculation pour les résultats significatifs qui ont été obtenus quant à l'harmonisation des pratiques en matière d'immatriculation des objets spatiaux. La France souhaite que le texte agréé sur ce sujet fasse l'objet d'une résolution qui sera soumise à l'Assemblée générale lors de sa prochaine session.

Monsieur le Président, je voudrais en concluant relever que l'aboutissement simultané des travaux sur différents dossiers traités dans le cadre d'un programme de travail pluriannuel illustre la pertinence d'une méthode de travail que nous avons retenue et qui repose sur un dialogue approfondi entre les experts et qu'elle permet ensuite à notre Comité d'adopter ses décisions dans les meilleures conditions de préparation. C'est cette méthode que nous devrions je crois suivre pour nous consacrer à ce qui doit être, comme l'a fort éloquemment souligné M. Costa à l'ouverture de nos travaux, la préparation de l'avenir. Dans la poursuite de cet objectif qui est si important, vous pouvez être assuré, Monsieur le Président, de tout notre soutien. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT:** Je remercie l'Ambassadeur François-Xavier Deniau, représentant de la France pour son intervention et pour lui adresser nos félicitations pour les premiers résultats du satellite KORO qu'il nous a brièvement présenté et je le remercie aussi pour la référence qu'il a fait à la fin de son intervention sur la méthode de travail du Comité, dont effectivement, nous pouvons à l'occasion de cette session, constater la pertinence et l'efficacité, et j'espère que nous aurons la même conclusion quand nous arriverons à la fin de notre session à la fin de la semaine prochaine. Merci encore pour votre intervention. Je vais donner maintenant la parole à M. Helmut Böck, représentant de l'Autriche.

**M. H. BÖCK (Autriche):** Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer la satisfaction de la délégation autrichienne, de vous voir présider les délibérations de cette cinquantième

session du Comité de l'espace. Nous sommes persuadés que votre savoir-faire et expérience profonde dans les affaires spatiales nous aiderons d'une manière significative à faire progresser et renforcer la coopération internationale durant cette session. Ma délégation vous offre son soutien inconditionnel à ces objectifs.

*[l'orateur poursuit en anglais]:* Je voudrais également rajouter à notre voix, non seulement à celle de M. Costa, Directeur général, mais également aux orateurs précédents, pour exprimer toute notre gratitude au Directeur du Bureau des affaires spatiales, le Dr Camacho, qui transmettra la direction après la présente session. Je connais M. Camacho depuis très longtemps et j'ai toujours apprécié son sens de l'humour, son travail, sa coopération et son dévouement à l'Organisation des Nations Unies. D'un point de vue personnel, la seule raison pour laquelle je pense qu'il peut prendre sa retraite, c'est qu'il a travaillé vraiment avec beaucoup de dévouement au cours des dernières années. Sergio, je vous remercie pour votre dévouement pendant toutes ces années à la tête du Bureau des affaires spatiales. Alors que nous regardons quel avenir le Comité pourrait donner pendant les prochaines 50 années, il pourrait servir de direction à la coopération pacifique dans l'espace. Il semblerait utile de rappeler les années précédentes de la vie du Comité où il a servi souvent de modèle à d'autres organes moins productifs et plus controversés des Nations Unies.

En tant qu'acteur actif au sein des Nations Unies et un pays toujours engagé au dialogue et à la coopération, l'Autriche s'est vu confié la présidence du nouveau comité permanent qui a été créé en 1961. C'était un honneur pour mon pays que la présidence de ce comité a été tenue pendant de nombreuses années par des hommes d'État et diplomates autrichiens, l'un d'entre eux est devenu le Secrétaire général des Nations Unies, l'autre est devenu Ministre fédéral des affaires étrangères.

Dans le monde d'aujourd'hui, il peut sembler un petit peu étonnant que les représentants d'un petit pays ont assumé ce type de fonction pendant tant d'années. Mais peut-être si nous jetons un regard vers les années de la Guerre froide, cela pourrait expliquer la situation. Au sein des tensions internationales élevées entre les grandes puissances spatiales, l'Autriche s'est dévouée au principe de la *[inaudible]* pacifique dans les nouvelles sphères de l'espace. L'Autriche a appuyé le COPUOS dans son rôle à servir la communauté des nations dans leurs efforts visant à utiliser au maximum les avantages de l'utilisation pacifique de l'espace. Pendant la Guerre froide, le COPUOS a toujours poursuivi sa politique de coopération et de progrès notamment dans le domaine du droit spatial. Ce qui a permis de préserver le Comité pendant ces

moments difficiles, c'était non seulement le talent et le dévouement de nos propres délégations, mais également les efforts déployés par les autres délégations, les experts spatiaux, les enthousiastes de l'espace qui ont créé un esprit inimitable de la coopération qui a déterminé les activités du Comité et souvent ont permis de transcender les barrières idéologiques et culturelles.

Dans le même esprit, l'Autriche a offert Vienne en tant que ville hôte aux principales conférences spatiales dès 1968 jusqu'à la dernière qui s'est tenue en 1999 dont l'objectif essentiel était de généraliser les avantages de la technologie spatiale, des recherches spatiales à tous les pays du monde.

Le renforcement du lien entre les objectifs spatiaux et les objectifs du développement international reste une priorité pour l'Autriche. Conformément à cet objectif, nous appuyons activement la plateforme des Nations Unies pour l'information spatiale aux fins de gestion des catastrophes et les réponses d'urgence SPIDER qui est un des programmes du Bureau des affaires spatiales. En tant que programme de l'Organisation des Nations Unies relevant de l'autorité du Directeur du Bureau des affaires spatiales, SPIDER offre un potentiel énorme permettant de renforcer les efforts de coordination afin de réduire l'impact des catastrophes. Les technologies spatiales ont un potentiel énorme en matière de prévention, alerte précoce, aide et efforts de réhabilitation suite à des catastrophes alors qu'actuellement nous sommes à une phase de démarrage importante. Toutefois, nous sommes convaincus que SPIDER apportera une contribution importante pour que cette information vitale soit plus disponible et notamment pour les pays en développement. L'Autriche s'engage à aider le Bureau des affaires spatiales à poursuivre la mission SPIDER pour faire en sorte que tous les pays aient accès et puissent développer les capacités permettant d'utiliser les informations spatiales à l'appui de l'ensemble du cycle de la gestion des catastrophes, alors que l'Autriche avec la Chine et l'Allemagne apportent la majeure partie des ressources nécessaires, en 2007 pour poursuivre ce programme. Nous sommes très encouragés par l'intérêt que SPIDER suscite et les offres de soutien au programme émanant des autres pays. Une part importante de notre contribution cette année représentant environ 200 000 \$ E.-U. sera consacrée à sensibiliser la communauté des experts dans les pays en développement et à l'appui de la mise en place des capacités. Par ailleurs, l'Autriche finance déjà un expert du programme SPIDER au sein du Bureau des affaires spatiales à Vienne.

Monsieur le Président, le soutien de l'Autriche à SPIDER est assez conforme à la

tradition autrichienne de soutenir activement des forums d'échanges entre les pays en développement et les pays développés dans le domaine des activités spatiales. Par exemple, l'Autriche contribue aux activités mentionnées dans le document de Johannesburg du Sommet mondial pour le développement durable, notamment en appuyant la série de colloques à Graz. Le colloque de cette année est consacré au sujet suivant, je cite: "Outils spatiaux et les solutions pour surveiller l'atmosphère à l'appui du développement durable". Fin de citation. L'objectif vise à aider les participants à mettre au point des projets dans ce domaine et de fournir des données et des informations fiables aux fins de prises de décision dans ce domaine, notamment pour ce qui est de la qualité de l'air, le changement climatique, le changement météorologique, l'épuisement de la couche d'ozone et la surveillance des ultraviolets. Ce colloque est accueilli et coparrainé par le Gouvernement autrichien, notamment par le Ministère fédéral des affaires européennes et internationales, le Ministère des transports, de l'innovation et la technologie, l'État de la Styrie et la ville de Graz ainsi que l'Agence spatiale européenne. Il s'agira du 14<sup>ème</sup> colloque de ce type organisé par le Programme des Nations Unies des applications spatiales, en collaboration avec tous ses coparrains et le Joanneum Research. L'Institut de recherche autrichienne à Graz appuiera également la démonstration de télémédecine par satellite au cours du 58<sup>ème</sup> Congrès astronautique international à Iderabad en Inde, en coopération étroite avec l'Organisation indienne de recherche spatiale, pour démontrer les avantages des outils spatiaux pour l'ensemble de la société. Grâce au système des Nations Unies, la société civile est devenu un partenaire indispensable de nos efforts pour réaliser les objectifs du développement du Millénaire.

En mettant la technologie spatiale au service de l'humanité, nous devons faire en sorte que la société civile puisse acquérir une bonne connaissance des applications spatiales qui ont un effet direct sur le développement socio-économique et qui est lié aux questions écologiques, juridiques et sécuritaires. Nous voudrions également attirer votre attention sur un forum organisé par le Bureau viennois de la Conférence des organisations non gouvernementales possédant un lien consultatif avec les Nations Unies, organisé pendant la Semaine spatiale internationale les 8 et 9 octobre prochains. Nous invitons toutes les délégations à participer à cet événement.

Monsieur le Président, les principes développés par le Comité font partie maintenant d'un consensus international plus large qui inspire nos efforts à travailler dans l'espace, à mieux

utiliser ses ressources et renforcer la coopération internationale dans de nombreux domaines. Ainsi, la vision de l'espace européenne présentée dans une résolution adoptée au cours du dernier conseil spatial de l'ESA et par l'Union européenne à Bruxelles le 22 mai, est basée expressément sur notre attachement au cadre établi par le Traité de l'espace. Préserver et développer ces principes d'une façon réactive, sera un des objectifs essentiels de ce Comité. Pour réaliser cette mission, les Nations Unies et le Comité peuvent compter sur le plein dévouement de l'Autriche.

Je regarde l'heure, je vois que l'heure tourne, donc je ne mentionnerai que très rapidement un certain nombre d'éléments du programme spatial viennois. J'ai déjà mentionné un certain nombre de points liés à notre programme, nous sommes particulièrement intéressés par GALILEO et par le GNES. Les journées d'information GNES organisées par l'Agence spatiale aérospatiale de l'Agence de promotion spatiale autrichienne avec le Ministère autrichien des transports, de la technologie s'est déroulé récemment afin de présenter la possibilité des applications GALILEO et GNES et de sensibiliser les usagers potentiels.

Pour ce qui est de l'éducation spatiale, je voudrais mentionner un certain nombre d'activités, par exemple l'école d'été en collaboration avec l'EURISY, la coopération avec l'ESA pour différentes compétitions scientifiques. Le sujet de l'école d'été cette année qui se tiendra du 17 au 26 juillet c'est l'astrobiologie, la détection de la vie dans l'espace et à partir de l'espace. Tenant compte également des différents anniversaires que nous célébrons cette année, sous le titre général "50 ans de progrès spatiaux", nous remercions le Bureau des affaires spatiales d'avoir compilé le calendrier des événements et d'avoir organisé l'exposition qui sera inaugurée cet après-midi. L'Autriche participe à cette exposition également.

Je voudrais également attirer votre attention sur une conférence prévue sur l'exposition au rayonnement des équipages à cause de l'exposition météorologique de l'espace qui se tiendra la semaine prochaine, organisée par le Bureau des affaires spatiales et le Centre de recherche autrichien de Seibersdorf. J'ai le plaisir de vous informer que le Secrétaire général des affaires étrangères, l'Ambassadeur *[inaudible]* invite les chefs de délégations à un *[??]* viennois traditionnel prévu le 12 juin prochain. Je vous invite à vérifier l'invitation qui contiendra tous les détails à confirmer votre participation. J'espère pouvoir échanger des opinions avec mes collègues dans une ambiance de *[??]* viennois. Merci.

**Le PRÉSIDENT:** Je vous remercie pour votre intervention et pour votre rappel du rôle

éminent qu'a joué l'Autriche dans les premières années de ce Comité. Je voudrais aussi vous adresser mes vœux de succès pour la Conférence que vous organisez avec le Bureau des affaires spatiales à Graz au mois de septembre. Et puis, en ce qui concerne la Conférence organisée par l'Organisation CONGO que vous avez citée qui aura lieu ici même à Vienne, les 8 et 9 octobre, je confirme que de mon côté, j'ai accepté de présenter un exposé dans la première session de cette conférence et donc je relaye votre invitation aux délégations pour participer à cette conférence et diffuser l'information relative à cette conférence.

Je vais maintenant donner la parole à Mme Carmen Ribeiro qui va faire une intervention au nom du Brésil. Nous arrêterons là le point 4 pour ce matin, puisqu'il est déjà 13 h 10 et nous reprendrons cet après-midi. Mme Ribeiro.

**Mme L. R. RIBEIRO MOURA** (Brésil) *[interprétation de l'anglais]*: Comme d'autres délégations l'ont fait, je voudrais vous féliciter à l'occasion du fait que vous assurez la présidence de cette réunion. Je voudrais vous assurer de la pleine collaboration de la délégation du Brésil. Nous souscrivons également à la déclaration qui a été faite par l'Ambassadeur de la Colombie au nom du GRULAC.

Monsieur le Président, 2007 marque le cinquantième anniversaire de l'ère de l'espace. Vanovski un chercheur associé *[inaudible]* projet qui a débouché sur le lancement du SPOUTNIK en octobre 1957 a dit plus tard que personne à l'époque ne pensait à l'énormité de ce qui était en cours. Chacun avait fait son travail avec ses déceptions et ses joies. 50 ans plus tard, aucun pays ne peut se passer de la technologie spatiale au vu des conséquences que cela a et des répercussions dans de nombreux domaines de la vie de la société, gestion des catastrophes, suivi environnemental, agriculture, santé publique, changement climatique, télémédecine, gestion des territoires des ressources hydriques et bien d'autres choses encore.

Dans ce contexte et dans l'esprit d'UNISPACE III, le Brésil est intervenu en faveur de l'introduction d'un nouveau point à l'ordre du jour du Comité en ce qui concerne la coopération internationale pour la promotion de l'utilisation des données géospaciales pour le développement durable. Il s'agissait pour le Brésil de renforcer la coopération internationale et le renforcement des capacités afin que les pays en développement soient en mesure de mieux analyser, traiter, recevoir les données et mieux pouvoir les utiliser dans le but de favoriser le développement durable.

Le nouveau point 12 de notre ordre du jour est conforme au principe concernant la télédétection

et il s'agit de principes énoncés dans le document A/RES.41/65 au terme desquels les pays devraient promouvoir la coopération internationale et faire des efforts afin de prévoir la création et l'exploitation de stations, de collectes et de stockage de données, il s'agit du principe 6.

Au titre du point 12 de l'ordre du jour, le Brésil interviendra au sujet des initiatives mises en œuvre dans notre pays pour renforcer les capacités internes et régionales et multilatérales relativement à l'application des données géospatiales dans l'intérêt de la société. Nous espérons que nos efforts trouveront un écho notamment de la part des pays en développement afin que les objectifs énoncés par UNISPACE III et d'autres initiatives correspondantes puissent être atteints pleinement. Nous espérons qu'un débat fructueux s'instaurera en la matière.

Ma délégation voudrait rendre hommage à M. Sergio Camacho pour l'excellent travail qu'il a réalisé ces cinq dernières années à la tête du Bureau des affaires spatiales et pour sa contribution très précieuse aux activités du Comité. Merci.

**Le PRÉSIDENT:** Merci Mme Ribeiro pour son intervention et pour les mots de félicitations qu'elle vient d'adresser au Directeur du Bureau des affaires spatiales.

Nous allons maintenant clore cette réunion de la matinée, nous poursuivrons cet après-midi l'examen du point 4 de l'ordre du jour, "Débat général". Je vous rappelle que nous retrouverons ici à 15 heures précises, j'aimerais que nous puissions démarrer à l'heure. Je vous rappelle aussi qu'à 16 heures nous aurons le débat de haut niveau sur l'exploration spatiale et à 18 heures nous aurons l'inauguration officielle de l'exposition "Cinquante ans de réalisations spatiales", laquelle sera suivie par la réception offerte par le Bureau des affaires spatiales. Je vous donnerai plus de détails concernant le programme pour les journées qui viennent au cours de la session de cet après-midi. Avez-vous des questions? S'il n'y a pas de questions, je déclare close la réunion de ce matin. Merci.

*La séance est levée à 13 h 12.*